

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****N° 28****PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 D'ESTÉREL COTE D'AZUR  
AGGLOMÉRATION SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU  
SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
8 décembre 2022		33	27	30

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre 2022 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Molière en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

**Etaient présents** : M. CAYRON, M. GNERUCCI, M. MASSON, M. BACQUET, Mme LOUISA, M. PRIARONE, Mme PICQ, Mme DEMONEIN, M. BUSNEL, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD, M. BENHAMOU, Mme LELEU, Mme TESSONNEAU, M. MERIMECHE, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme SCHWALLER, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, M. FABRE, M. DAMO, M. FLECHE, Mme SUCHET, M. TISSIER, M. GUÉRIN.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Isabelle NOURI à M. Yoann GNERUCCI, Mme Marie-Line BIANCHI à M. Christian BESSERER, M. Olivier COUTANT à M. Ken TISSIER.

**Absents** : M. LUCHINI, Mme AUZOLAT, Mme ICHARD.

Secrétaire de séance : M. Elio DAMO

\*\*\*\*\*

Monsieur GNERUCCI soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération (E.C.A.A.) a adressé le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés aux cinq communes membres.

Ce rapport précise les indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets et à la prévention des déchets ménagers et assimilés.

La compétence traitement de déchets est déléguée par Estérel Côte d'Azur Agglomération au Syndicat Mixte

**AR Prefecture**

083-218301075-20221215-DEL1512202228-DE  
Reçu le 22/12/2022

du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV), dont le rapport annuel 2021 est intégré dans le rapport d'activité annuel d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et communiqué aux cinq communes membres.

Ces rapports annuels 2021, joints en annexe de la présente délibération, font l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal :

**PREND ACTE :**

- de la présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour Estérel Côte d'Azur Agglomération, joint en annexe,
- de la présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de d'élimination des déchets ménagers pour le Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var – SMIDDEV, joint en annexe.

**ROQUEBRUNE SUR ARGENS**, 15 décembre 2022



Le Maire,  
Jean CAYRON

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).*

*le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

AR Prefecture

083-258300581-20220520-DELIB2022\_732-DE

Reçu le 30/05/2022

Publié le 30/05/2022

083-218301075-20221215-DEL151220222

Reçu le 22/12/2022

AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 083-200035319-20221005-C\_20220923\_159-DE

DEPARTEMENT DU VAR



## RAPPORT ANNUEL

Sur le prix et la qualité du service public  
de prévention et de gestion des déchets

**EXERCICE 2021**

## PREAMBULE

Conformément à l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale, de la communauté de communes ou de la communauté d'agglomération qui a la compétence de gestion des déchets, présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est établi conformément au Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Le rapport annuel du SMiDDEV est présenté au conseil syndical au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de l'établissement public.

Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège du syndicat.

Les indicateurs présentés dans ce rapport sont d'ordre techniques et financiers, et concernent notamment les quantités traitées par flux de déchets, les équipements en service, les modes de traitement proposés, ainsi que les dépenses afférentes au traitement et les recettes liées au recyclage.

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>LE CONSEIL SYNDICAL</b>	<b>5</b>
<b>Le territoire desservi</b>	<b>6</b>
<b>PARTIE A. Les Indicateurs techniques</b>	<b>7</b>
<b>A.1. Données générales – Synthèse de l'Année 2021</b>	<b>7</b>
<b>A.2. Actions de prévention et communication</b>	<b>15</b>
<b>A.3. Les déchets valorisés</b>	<b>22</b>
A.3.1. Les collectes sélectives de proximité	24
A.3.2. Les encombrants	27
A.3.3. Les déchets collectés en déchèteries	27
<b>A.4. Les déchets ultimes</b>	<b>30</b>
A.4.1. Les ordures ménagères résiduelles	31
A.4.2. Les refus de tri issus de la collecte des encombrants et D.A.E.	32
A.4.3. Les refus de tri issus de la collecte sélective	32
<b>A.5. Gestion des sites SMIDDEV (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)</b>	<b>34</b>
A.5.1. L'IS.D.N.D des Lauriers, Bagnols-en-Forêt	34
A.5.2. Plateforme de valorisation des déchets verts de la poudrière, Puget-sur-Argens	40
<b>PARTIE B. Les Indicateurs financiers</b>	<b>41</b>
<b>B.1. Dépenses</b>	<b>41</b>
B.1.1. Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles enfouies en ISDND	41
B.1.2. Maintenance du site de l'IS.D.N.D. des Lauriers	43
B.1.3. Traitement des déchets recyclables et valorisables	43
B.1.4. Maintenance des bacs roulants de collecte sélective	45
<b>B.2. Recettes</b>	<b>46</b>
B.2.1. Recettes d'éco organismes perçues par le S.Mi.D.D.E.V en 2021	46
B.2.2. Recettes issues de la vente des matières recyclables (collectes sélectives)	47
<b>Circuit de la reprise et vente des produits issus de la collecte des déchets recyclables</b>	<b>49</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>51</b>

## INTRODUCTION

**Le S.Mi.D.D.E.V : Un service public exercé par un établissement public.**

Le SMiDDEV (*Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var*) est un Etablissement Public, composé de regroupements de Communes : en l'occurrence les 5 Communes de la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération (Fréjus, Saint-Raphaël, Roquebrune-sur-Argens, Puget-sur-Argens et Les Adrets- de- l'Estérel) ainsi que la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF), représentante de la Commune de Bagnols-en-Forêt.

Fondé en 1974, ce Syndicat exerce depuis plus de 40 ans une mission de service public, telle qu'elle est définie par le Code des Collectivités Territoriales et le Code de l'Environnement : le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages de son territoire soit **120 979 habitants** (INSEE 2019).

Le Syndicat assure la compétence « traitement et valorisation des déchets ménagers » et dans le cadre de sa mission de traitement par le tri, il participe à la fourniture aux Collectivités membres des moyens nécessaires au tri à la source.

Il assure également les prestations de communication liées à ce type de traitement, ainsi que les prestations de transport des déchets déposés en déchèterie, à destination des sites de traitement et d'élimination, pour le compte des collectivités associées qui en font la demande.

Lors du renouvellement de la Présidence et du Bureau en 2020, des objectifs de progression du taux de valorisation du syndicat ont été fixés afin de résoudre la problématique des déchets ménagers de l'Est Var à moyen et long terme, et ce au meilleur coût.

Au 01/04/2022

**Président  
LONGO Gilles**

**1<sup>ère</sup>  
Vice-présidente  
BLANC Sylvie**

**2<sup>ème</sup>  
Vice-président  
GNERUCCI Yoann**

**3<sup>ème</sup>  
Vice-président  
MOISSIN Jean-François**

**4<sup>ème</sup>  
Vice-président  
BOUCHARD René**

**Membres Titulaires du Comité Syndical**

**Estérel Côte d'Azur Agglomération :**

BLANC Sylvie *È Saint-Raphaël*  
BONNAL Gérard *È Saint-Raphaël*  
SABY Bernard - *Saint-Raphaël*  
LONGO Gilles *È Fréjus*  
LAUVARD Sonia - *Fréjus*  
MARCHAND Charles - *Fréjus*  
GNERUCCI Yoann *È Roquebrune-sur-Argens*  
MERIMECHE Kader *È Roquebrune-sur-Argens*  
MOISSIN Jean-François *È Puget-sur-Argens*  
SANCHEZ Jacqueline - *Les Adrets . de- l'Estérel*

\*\*\*\*\*

**Communauté de Communes du Pays de Fayence :**

BOUCHARD René . *Bagnols en Forêt*  
HUET Jean Yves *È Montauroux*

**Membres Suppléants du Comité Syndical**

**Estérel Côte d'Azur Agglomération :**

GENOUX Jacques - *Saint-Raphaël*  
HEUDIARD Frédéric - *Saint-Raphaël*  
ZUCCO Yvonne - *Saint-Raphaël*  
CHIOCCA Christophe - *Fréjus*  
KARBOWSKI Ariane - *Fréjus*  
CREPET Sandrine - *Fréjus*  
BOUVARD Martine - *Roquebrune-sur-Argens*  
STEINMETZ Eve - *Roquebrune-sur-Argens*  
BOUDOUBE Paul - *Puget-sur-Argens*  
RAOUST Jean-Paul - *Les Adrets . de- l'Estérel*

\*\*\*\*\*

**Communauté de Communes du Pays de Fayence .:**

CHEVAL Carole - *Bagnols en Forêt*  
UGO René - *Seillans*

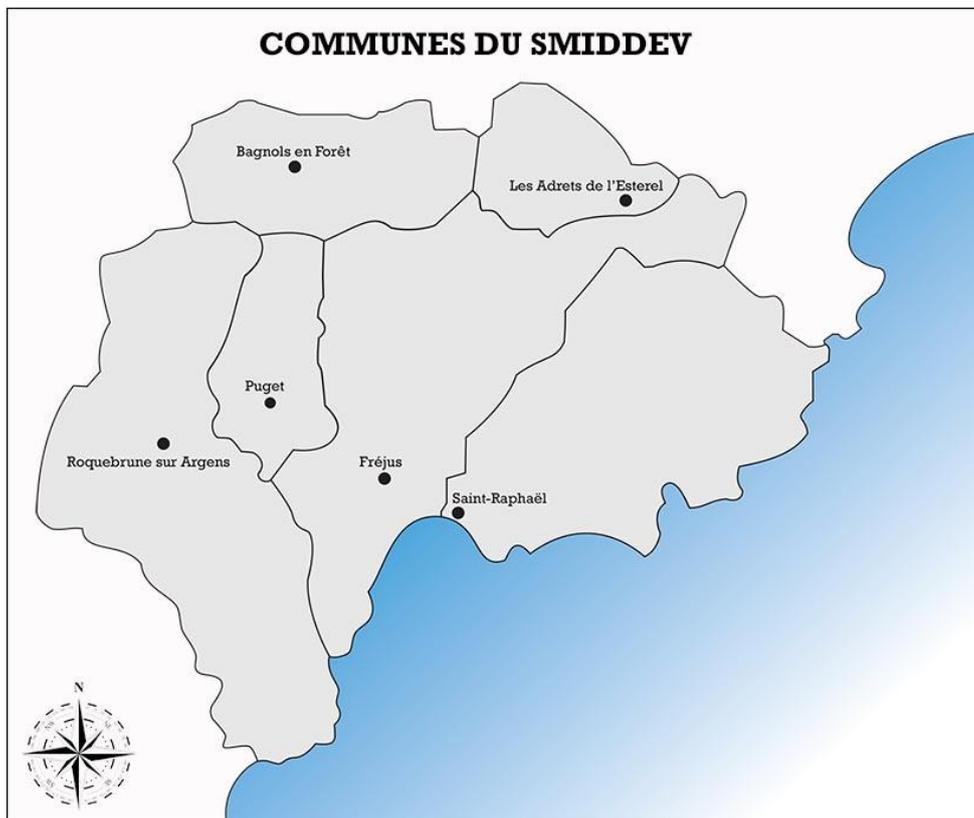
## LE TERRITOIRE DESSERVI

6 communes  
dans le  
périmètre de  
compétence

- ✓ **Estérel Côte d'Azur Agglomération :**  
Fréjus (55 301 habitants)  
Saint-Raphaël (36 628 habitants)  
Roquebrune-sur-Argens (15 128 habitants)  
Puget-sur-Argens (8 170 habitants)  
Les Adrets de l'Estérel (2 858 habitants)
- ✓ **Communauté de Communes du Pays de Fayence :**  
Bagnols-en-Forêt (2 894 habitants)

Population desservie  
**120 979 habitants**  
(Recensement INSEE 2019)

Il s'agit là des habitants à titre permanent, ne prenant pas en compte la population à temps partiel des résidences secondaires, ni les pics de fréquentation touristique enregistrés en période estivale.



- Estérel Côte d'Azur Agglomération (ECAA)
- Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF)

Superficie totale du territoire : 390 km<sup>2</sup>

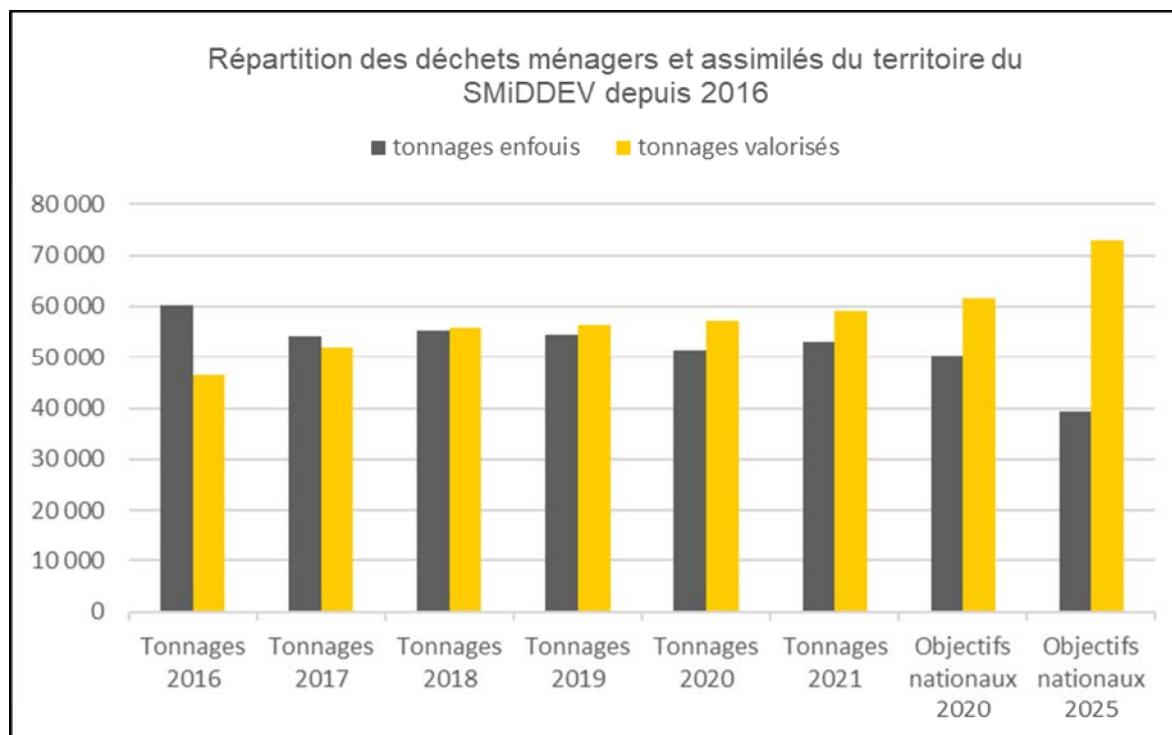
Indice d'activité touristique : 213,66 %

## A.1.DONNÉES GÉNÉRALES É SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2021

### Synthèse des déchets traités en 2021 par le S.Mi.D.D.E.V

Nature	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Variation 2020-2021	Répartition 2021	Objectifs nationaux 2020	Objectifs nationaux et régionaux 2025
O.M.R	51 683	49 168	50 593	+ 2.8%	46%	45 %	35%
Encombrants +D.A.E	16 366 <i>Dont 1435 T issues des inondations</i>	16 372	16 461	+ 0.5%	54%	55 %	65%
Collectes sélectives	13 467	12 789	13 959	+ 9%			
Déchèteries	29 339	30 437	28 531*	- 6%			
<b>Total</b>	110 848	108 766	109 544	+ 0.7%			

\*En 2021 les tonnes des déchets suivants de Bagnols, pris en charge par la CCPPF, n'ont pas été comptabilisées : déchets verts, gravats sales, métaux, mobilier, pneus, cartouches, piles, textiles.



	Fréjus	Saint Raphaël	Roquebrune	Puget	Les Adrets	MOYENNE CAVEM 2021	Bagnols	SMIDDEV 2021	MOYENNE PACA 2019	France 2019
Ordures Ménagères	424	417	516	375	320	410	325	396	372	263
Encombrants	147	138	127	129	139	136	45	121	77	
Collecte Sélective (Verre, Emballages, Papier, biodéchets, textiles)	96	130	165	119	106	123	114	122	54	73
Déchets des déchèteries	160	297	273	256	886	374	155	338	254	217
<b>TOTAL</b>	<b>827</b>	<b>981</b>	<b>1 081</b>	<b>878</b>	<b>1 451</b>	<b>1 044</b>	<b>639</b>	<b>976</b>	<b>713</b>	<b>580</b>

**Comparatif des performances du tri des emballages et papiers en kg/hab/an**  
(sources CITEO)

Déchets collectés et triés en kg/hab/an	Smiddev 2020	Moyenne Var 2020	Moyenne Régionale 2020	Moyenne nationale 2020	Objectifs Plan Régional SUD PACA		
					2015	2025	2031
VERRE	<b>37,7</b>	31.5	24.9	33,7	24	33	<b>32</b>
EMBALLAGES	<b>24,1</b>	17.8	13.4	18,2	42	58	<b>56</b>
PAPIERS	<b>34,4</b>	18	13.9	18.3			

Depuis septembre 2015, les encombrants et DAE (Déchets d'Activités Economiques) ne sont plus dirigés vers l'enfouissement mais vers une filière de valorisation.

Après une période d'un an de tri des encombrants au centre de tri du Muy, un nouveau marché pour la valorisation des encombrants a été lancé en 2016, compte tenu des taux de valorisation insuffisants obtenus dans la cadre du précédent contrat.

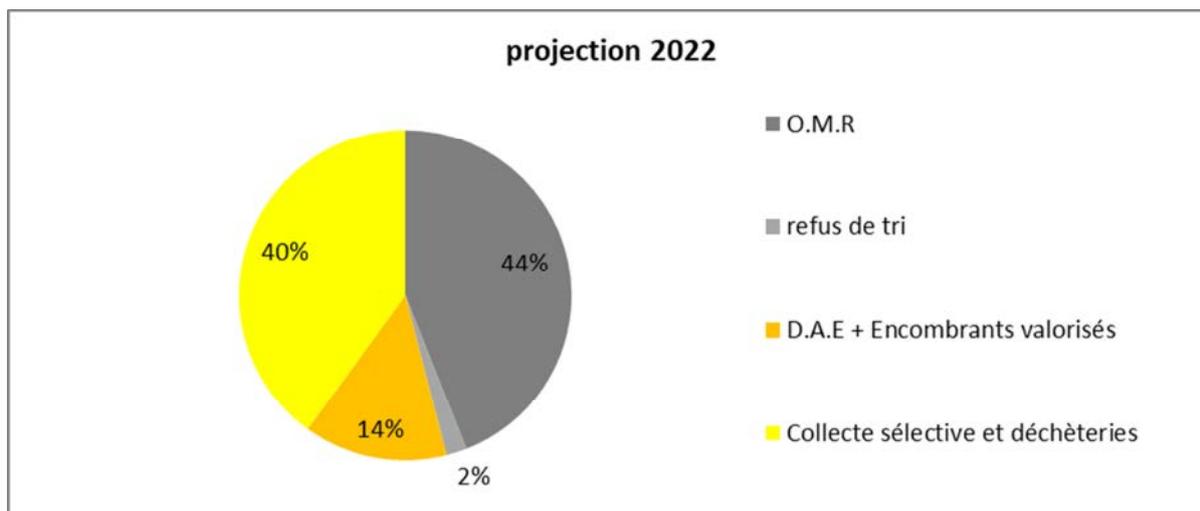
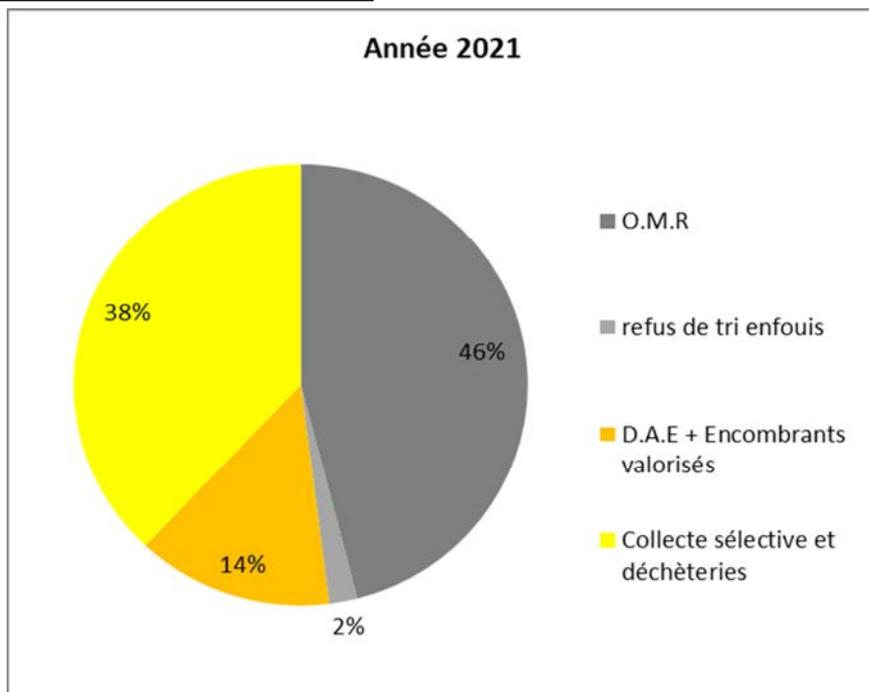
Ainsi, la société SOFOVAR assure depuis le 2 septembre 2016 le tri et le recyclage des encombrants (monstres issus des collectes et encombrants et DAE des déchèteries), avec un taux de valorisation de 93% pour 2021 (72% de valorisation matière et 21% de valorisation énergétique).

Ce contrat permet au SMIDDEV de diminuer fortement les tonnages destinés à l'enfouissement.

Par ailleurs, des bennes dédiées au mobilier des particuliers ont été mises en place :

- à la déchèterie de Saint Raphaël à partir d'avril 2016
- à la déchèterie de Puget depuis avril 2017
- à la déchèterie des Adrets depuis octobre 2017
- à la déchèterie de Bagnols-en-Forêt depuis octobre 2018
- à la déchèterie de Fréjus depuis novembre 2020

Les meubles déposés dans la benne « mobilier » sont pris en charge par l'éco organisme « éco mobilier », **leur traitement est donc gratuit pour les collectivités** car financé par les éco taxes.



**O.M.R.** : Ordures Ménagères Résiduelles

**D.A.E.** : Déchets Activités Economiques

**ISDND** : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

## Bilan quantitatif par type de déchets traités du S.Mi.D.D.E.V

TOTAL DECHETS ENFOUIS :

53 025 tonnes

TOTAL DECHETS VALORISES :  
(hors refus de tri enfouis)

56 519 tonnes

## ISDND : ENFOUISSEMENT

- ✓ OMR : Ordures Ménagères Résiduelles : 50 593 T
- ✓ Refus de tri Encombrants DAE : 1126 T
- ✓ Refus de tri issus de la collecte sélective : 1 306 T

Total : 53 025 T

## COLLECTES SELECTIVES È PAP / P.A.V VALORISES

- ✓ Verre : 4 959 T
- ✓ Papiers : 724 T
- ✓ Multimatériaux (emballages-papiers, hors refus enfouis) : 6 617 T
- ✓ Textiles : 221 T
- ✓ Biodéchets : 132 T

Total : 12 653 T

**Encombrants** (issus de la collecte des monstres en porte à porte et des déchèteries) et **D.A.E** (Déchets Activités Economiques) **VALORISES**  
(hors refus enfouis): **15 335 T**

Total : 15 335 T

## DECHETS DES DECHETERIES : valorisés

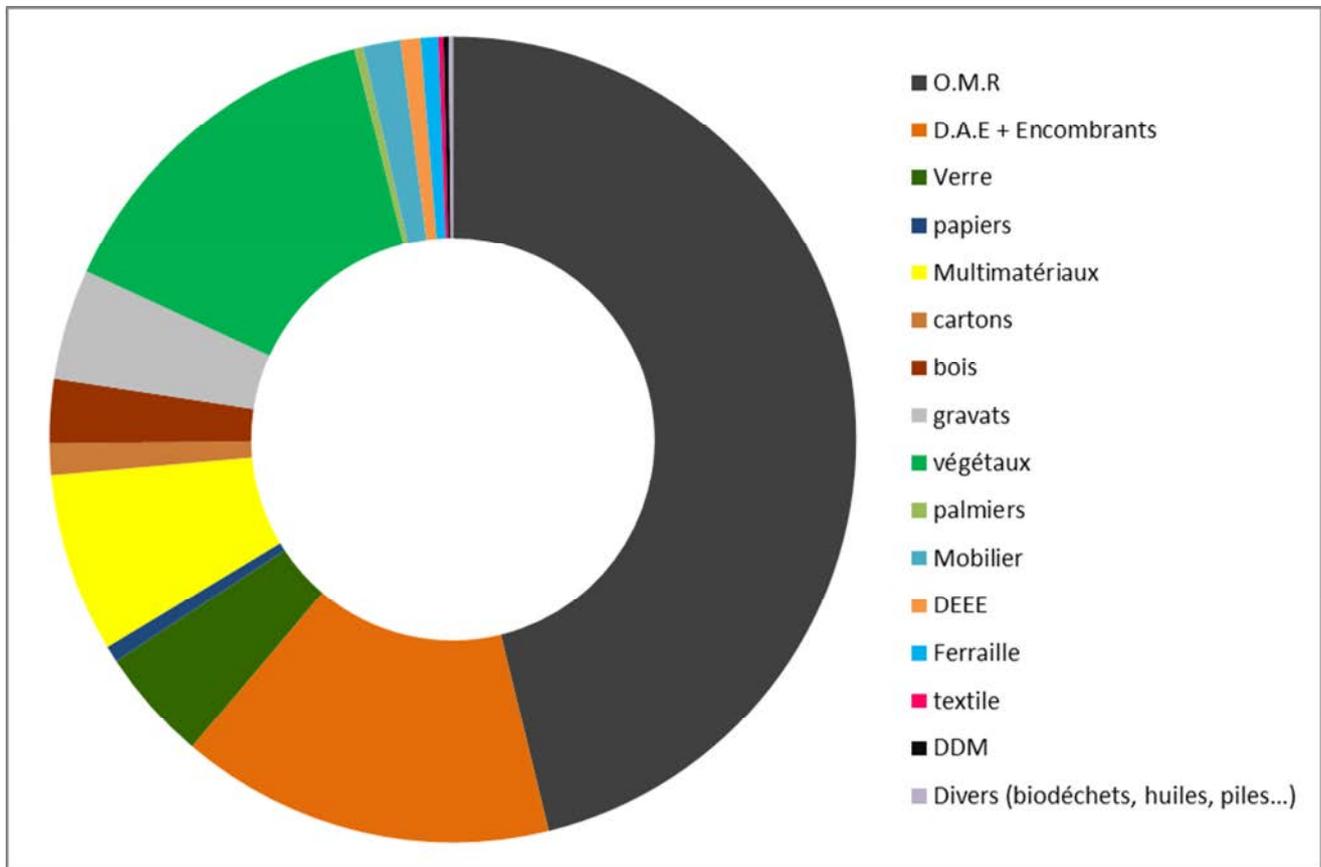
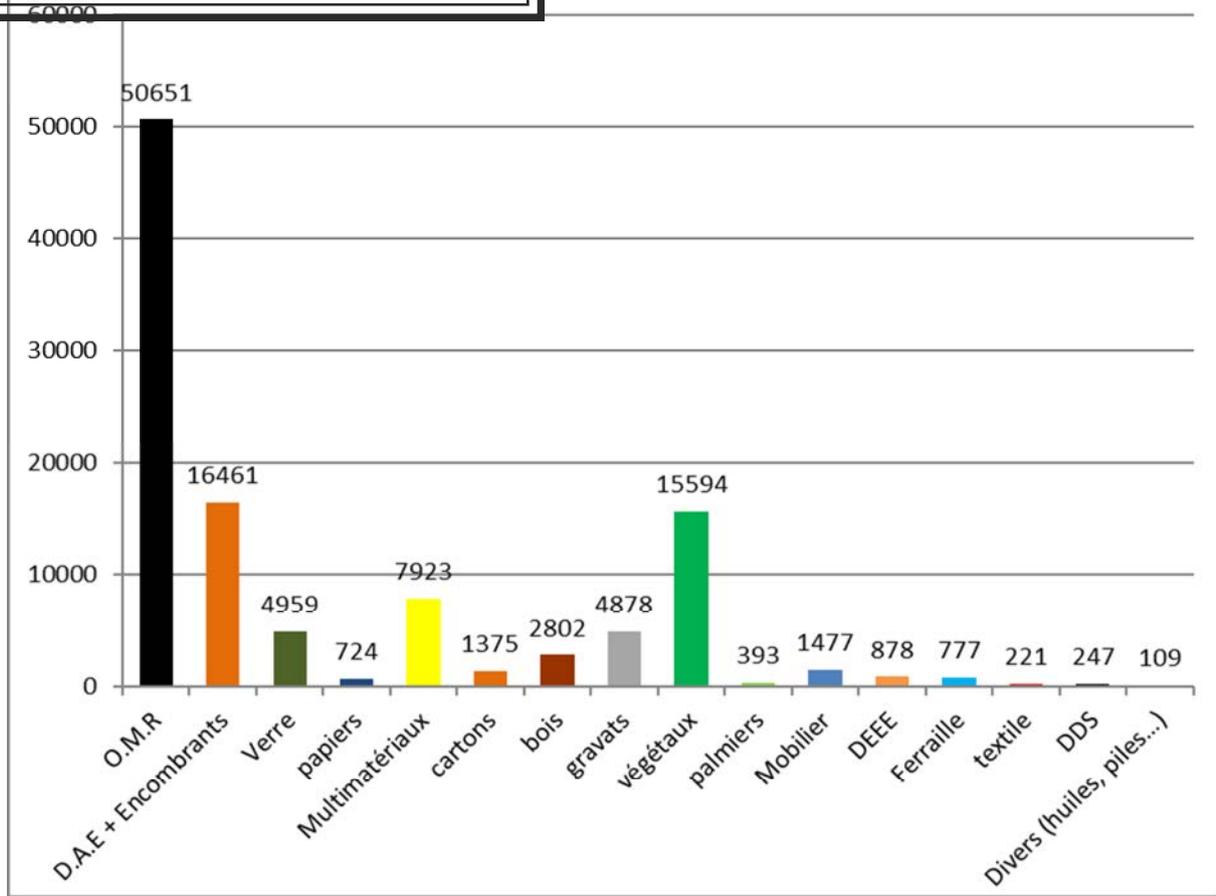
- ✓ Cartons : 1 375 T
- ✓ Bois : 2 802 T
- ✓ Gravats (propres, souillés\*, plâtre) : 4 878 T \*
- ✓ Végétaux\* : 15 594 T \*
- ✓ Palmiers\* : 393 T
- ✓ D.D.M : Déchets Dangereux des Ménages : 247 T
- ✓ D.E.E.E : Déchets Electriques et Electroniques : 878 T
- ✓ Ferraille-Métaux\* : 777 T \*
- ✓ Mobilier : 1 478 T \*
- ✓ Divers (huiles, pneus\*, piles\*, À ) et pré tri ISDND : 109 T

\*Tonnes Bagnols prises en charge par la CCPF non comprises en 2021

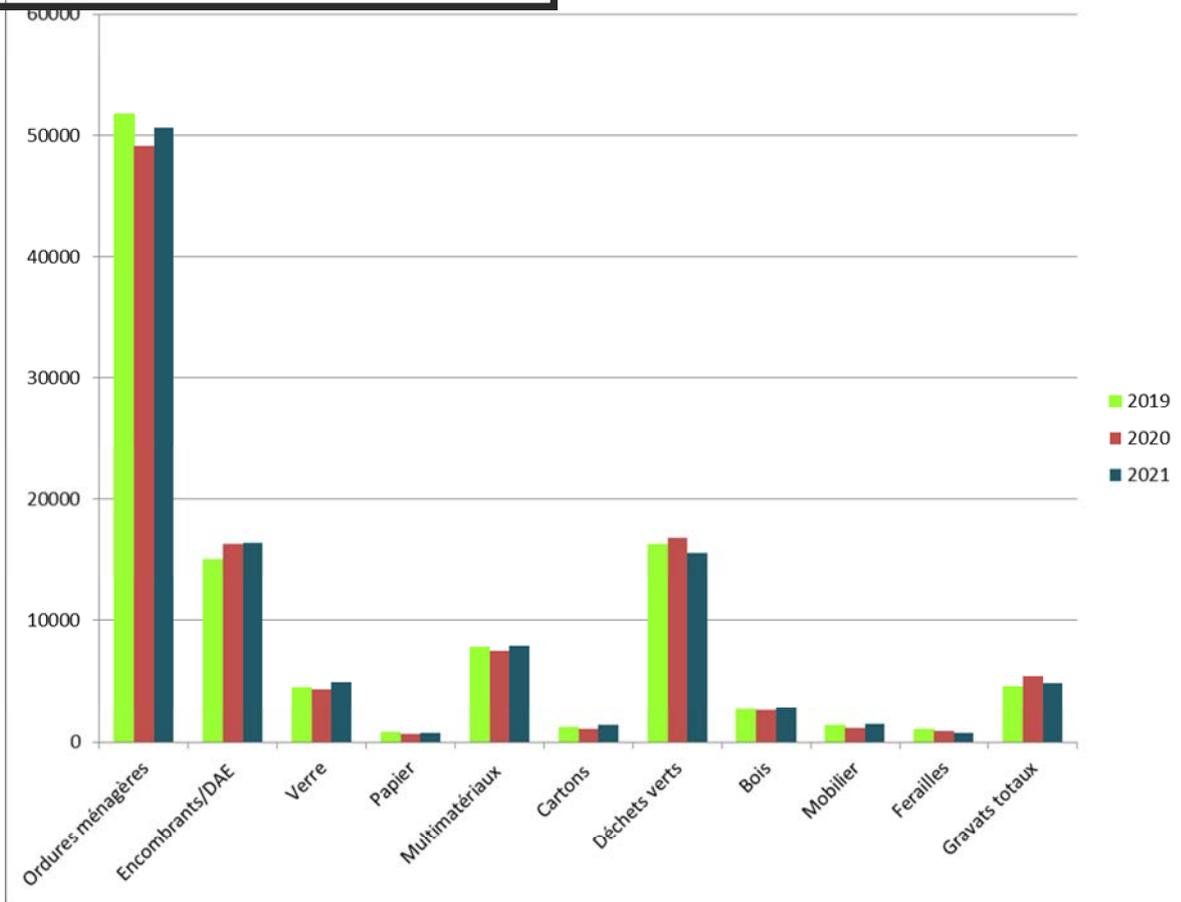
Total : 28 531 T

Répartition par type de déchets traités

Répartition des tonnages 2021 par nature de déchets



### Evolution des Tonnages de 2019 à 2021



# Synoptique des déchets traités par le

## Déchets Ménagers et Assimilés

### Déchets produits :

- par les ménages,
- par les services et les activités économiques bénéficiant du service public de collecte

Déchets collectés soit en porte à porte, soit en apport volontaire

= **Ordures Ménagères Résiduelles**

Déchets des déchèteries : issus des collectes ou en apport volontaire :

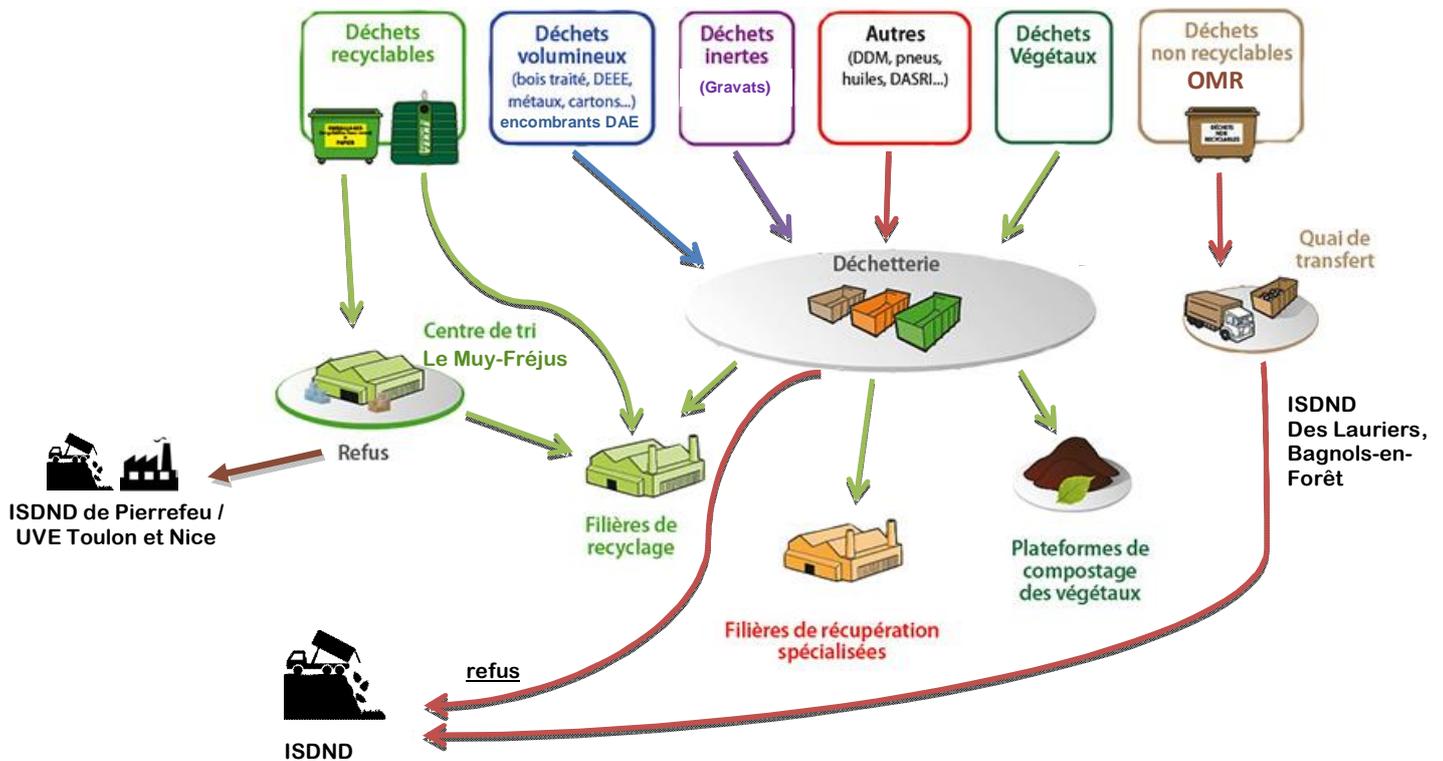
Encombrants, déchets verts, palmiers, bois, métaux, gravats...

= **Déchets recyclables**

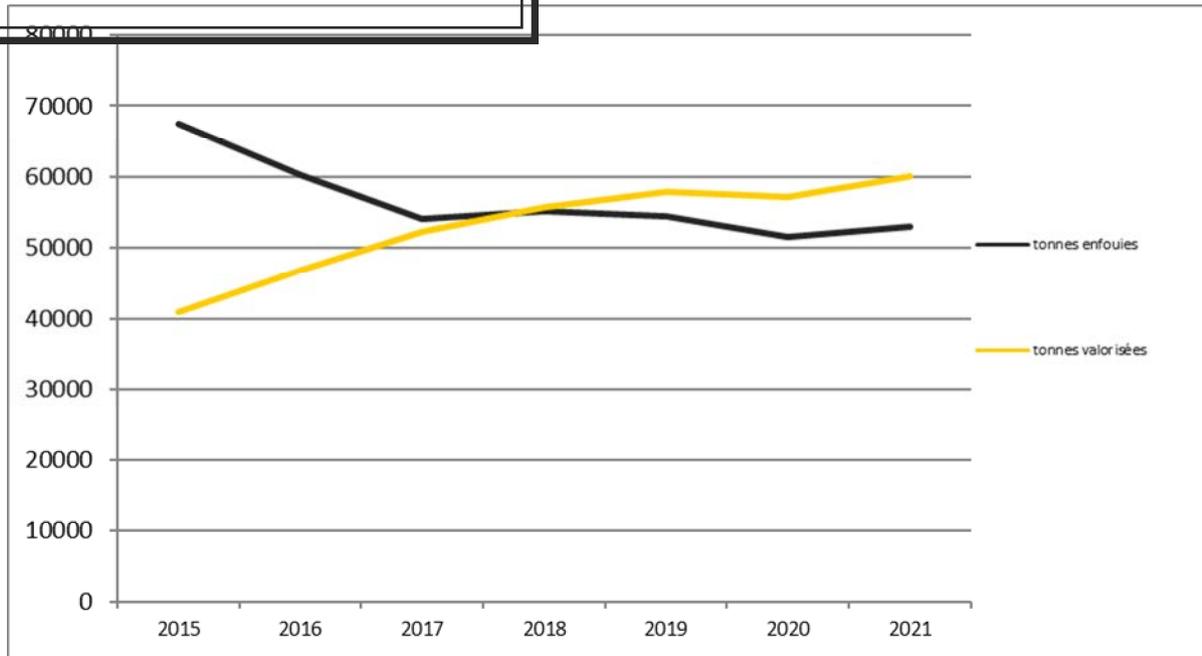
Déchets collectés soit en porte à porte, soit en apport volontaire (emballages, papiers, verre, textiles, biodéchets....)

= **Déchets recyclables**

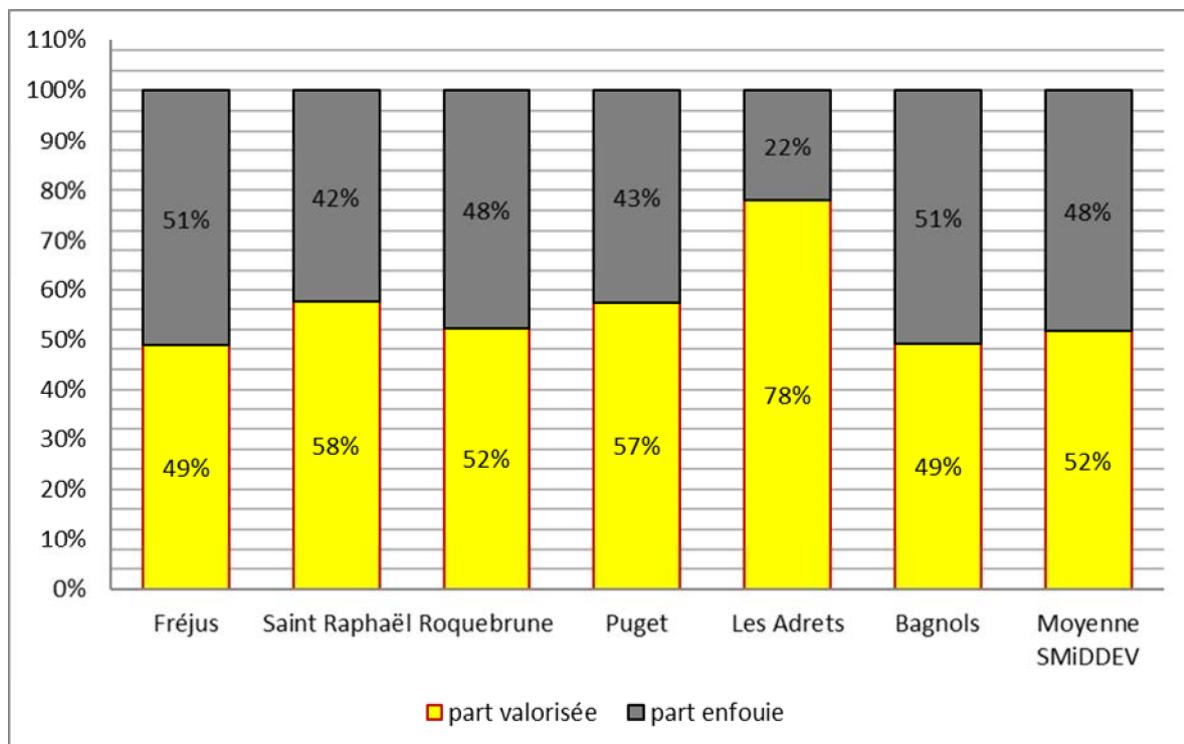
## FILIERES DE TRAITEMENT :



Evolution de la production de déchets enfouis/valorisés sur le p



Part des déchets valorisés sur le total des déchets ménagers et assimilés par commune :



~~Actions de sensibilisation au tri : déchèteries, écoles élémentaires, administrations, campings, rendez-vous composteurs, manifestations, réunions publiques~~

- Publications et création de supports de communication sur le tri : guides du tri (guides spécifiques pour : particuliers, vacanciers, professionnels), guide sur la gestion des déchets verts, guide du compostage, affiches, sacs, cendriers de poche, signalétique de tri (panneaux locaux poubelles, autocollants, panneaux déchèteries).
- Publications sur la presse locale, le site internet [www.smiddev.fr](http://www.smiddev.fr), les réseaux sociaux de communes et la page Facebook Smiddev.

Le territoire compte 387 colonnes de tri (papier, emballages, verre) qui peuvent être suivies grâce à la création d'un outil de géolocalisation Google Earth.

L'opération de prévention et de réduction des déchets de cuisine et de jardin continue avec l'organisation avec les composteurs proposés à 10", continue. 20 rendez-vous composteurs ont été organisés et 177 composteurs individuels distribués.

Le compostage partagé se développe également, 14 nouveaux sites ont été créés et 23 composteurs installés :

#### Fréjus :

- " CHI Bonnet
- " École les Auréliens
- " Domaine de l'Amphithéâtre
- " Centre de loisir Janine Kerjean
- " IGESA Base Nature
- " Ecole maternelle Valescure

#### Saint-Raphaël :

- " IGESA Les Roches Rouges
- " Ecole primaire de Boulouris
- " Centre Technique Municipal
- " Ecole maternelle de la Lauve
- " Service Environnement Estérel Côte d'Azur Agglomération
- " Domaine de l'Estérel
- " Jardin pédagogique communal de la Forêt

#### Roquebrune-Sur-Argens :

- " Camping de Parpaillon

#### Puget-sur-Argens :

- " Service Propreté Estérel Côte d'Azur Agglomération
- " Ecole maternelle Fernand Mory
- " Ecole élémentaire des Oliviers





- o RAMENE TES P.E.E.C (Décathlon Fréjus) : Information et sensibilisation sur le tri et la valorisation des déchets électroniques, électriques, piles et cartouches d'encre



- o L'VRE DE MER (Médiathèque) : Information et sensibilisation sur le tri et la valorisation des déchets papier
- o FETE DE LA BIODIVERSITE MARINE : (Port Fréjus) : Information et sensibilisation sur le tri et la valorisation des déchets ménagers et atelier « zéro déchet »
- o ECHO DU CACHALOT (Port Fréjus) : Information des plaisanciers en porte à porte sur les déchets toxiques et le tri des déchets ménagers





- WORLD CLEAN UP DAY : Information et sensibilisation sur le tri des déchets récupérés lors du nettoyage des plages



- **Saint-Raphaël :**

- JOURNEE DES NOUVEAUX ARRIVANTS : Information sur les consignes de tri locales aux nouveaux administrés
- WORLD CLEAN UP DAY : Information et sensibilisation sur le tri des déchets récupérés lors du nettoyage des plages
- RAID AVENTURE : sensibilisation des jeunes participants à une course d'orientation
- FESTIVAL DE LA BD JEUNESSE : Information et sensibilisation sur le tri et la valorisation des déchets papier et des déchets ménagers





• Roquebrune-sur-Argens :

- FESTIVAL DE LA BD HISTORIQUE : Information et sensibilisation sur le tri et la valorisation des déchets papier et des déchets ménagers



- RAID Nature : Information et sensibilisation sur le tri des déchets récupérés lors du nettoyage des abords du Lac de l'arena/des rives de l'Argens (événement UNSS)

• Territoire SMIDDEV :

- COLLECTE DE JOUETS LAISSE PARLER TON C) UR, avec Ecosystem : Information et sensibilisation sur la réduction et le tri des déchets électriques-électroniques . action solidaire



Reçu le 14/05/2022 Interventions dans les écoles élémentaires : **24 écoles visitées ; 6 200 élèves informés**

Sensibilisation au tri auprès des vacanciers avec les enfants/adolescents des centres de loisirs de Police Nationale de Saint-Raphaël et Fréjus : **100 jeunes mobilisés ; 20 éducateurs formés**



6 200 élèves informés



20 éducateurs formés

**Accompagnement à la mise en place du tri dans les établissements publics et privés et participation à des réunions publiques**



Développement du tri dans les bureaux en Mairie de Saint-Raphaël



3 réunions publiques aux Adrets-de-l'Estérel et 1 réunion à Saint Jean de Cannes : 80 personnes informées

**Visites de sites de traitement et de valorisation :**



Eductour Région Sud : visite de l'QSDND des Lauriers et de la Plateforme de la Poudrière Puget-sur-Argens : Elus de la Région



Visite du centre de tri du Muy Elus du SMIDDEV



**4 959 Öreversés à la Ligue contre le cancer grâce au geste de tri des administrés**

**Distribution de supports et outils pédagogiques :**

- 9 500 guides de tri
- 1 000 guides du compostage
- 4 500 mémo-tri vacanciers
- 400 panneaux locaux poubelles
- 120 panneaux caches-bacs
- 5 250 autocollants de consignes de tri apposés sur les bacs de tri



**Réseaux sociaux & pages internet :**



083-258300581-20220520-DELIB2022\_732-DE
Reçu Revue de AR Prefecture
Publiée le 30/05/2022
093-218301075-20221215-DEL1512202228-DI
Reçu le 22/12/2022

BUGET-SUB-ARGENS

Un composteur aussi peut faire le printemps

Des réunions gratuites sont organisées pour mieux vous guider



Réduire de 50 % ses déchets, c'est possible grâce au compostage.

Cela fait plusieurs années que le Syndicat mixte de développement durable de l'Est-Var organise des réunions gratuites pour mieux vous guider...

LES ADRETS DE L'ESTÉREL

Concertation publique sur la propreté urbaine



Les habitants de tous les quartiers sont appelés à s'exprimer pour améliorer la gestion des collectes de déchets.

La municipalité adréchoise établit, depuis plusieurs semaines, un état des lieux concernant la propreté urbaine et la gestion des déchets dans la commune...

Fréjus - Saint-Raphaël

Bateaux : des cuves à eaux noires pour un port plus vert

Hier, la capitainerie du principal port de Fréjus, appuyée par d'autres structures, a mené une opération de prévention écologique.



Hier, la capitainerie du principal port de Fréjus, appuyée par d'autres structures, a mené une opération de prévention écologique.

Le Syndicat mixte de développement durable de l'Est-Var a organisé hier une opération de prévention écologique au port de Fréjus...

Gestion des déchets ménagers : tous concernés

Les Adrets Une démarche d'optimisation a été lancée.

En 2020, 49 168 tonnes d'ordures ménagères proviennent du territoire de compétence du Syndicat (Fréjus, Saint-Raphaël, Roquebrune, Puget-sur-Argens, Les Adrets-de-l'Estérel, Baudouville)...

Est-Var "Laisse parler ton cœur" avec des jouets dans la hotte

Le Smiddev se monte à nouveau solidaire en cette fin d'année avec plusieurs points de collecte.



Pour le Christmas Tree, le Smiddev organise une collecte de jouets en faveur de la Fondation de la Vieillesse.

EN IMAGES

Avec le Smiddev, le tri sélectif fait école chez les primaires de La Bouverie



Les agents du Syndicat mixte de développement durable de l'Est-Var (Smiddev) informent et agissent auprès de tous, et notamment des plus jeunes...

Nettoyage citoyen sur le littoral de l'agglomération

Ne serait-ce que la grasse matinée ou profiter de la plage comme tout le monde, étranger sur une vacance. Mais au lieu de ça, on est chouchou de se briser le dos en ramassant déchets et emballages abandonnés sur les plages de la commune...



Nettoyage citoyen sur le littoral de l'agglomération.

Des plages plutôt propres. Si, pour la seule commune de Fréjus, les bénévoles ont ramassé plus de 600 litres d'emballages...

Pour la seule commune de Fréjus, les bénévoles ont ramassé plus de 600 litres d'emballages et un autre bac de déchets ménagers. Dont de nombreux mégots.

Fréjus À l'école, l'objectif est un tri qui vient de l'intérieur

À l'école élémentaire de Cais, les élèves de CP et CE1 ont assisté à l'intervention d'un membre du Smiddev sur le tri. Une nouvelle formule, plus ludique, qui a conquis les enfants



À l'école élémentaire de Cais, les élèves de CP et CE1 ont assisté à l'intervention d'un membre du Smiddev sur le tri.

Une petite fille agrippée à son sac à dos, elle est attentive à ce que dit son professeur. Elle est à l'école élémentaire de Cais et apprend le tri sélectif...

Une petite fille agrippée à son sac à dos, elle est attentive à ce que dit son professeur. Elle est à l'école élémentaire de Cais et apprend le tri sélectif...

Les déchets triés par les administrés dans les bacs et colonnes de tri (emballages, cartons, plastiques, aluminium ou acier) sont collectés et transportés jusqu'au centre de tri du Muy.

Ils sont alors séparés par catégorie de matériaux puis expédiés vers les filières de recyclage. Il peut y avoir des refus de tri (erreurs de tri par l'habitant/incivisme). Ils sont alors réorientés vers l'ISDND de Pierrefeu ou l'incinérateur de Toulon (UVE). Pour la collecte des papiers en PAV, celle-ci est dirigée vers le centre de tri de Fréjus (Eco Pôle).

Quant aux encombrants et DAE issus des collectes des monstres ou des dépôts en déchèteries, ils sont triés et conditionnés à l'Eco Pôle de SOFOVAR à Fréjus, avant d'être acheminés vers les différentes filières de valorisation matière et énergétique. Les refus non valorisables sont enfouis à l'ISDND des Lauriers.

Enfin, les déchets des déchèteries partent vers différentes filières de recyclage et de valorisation selon leur nature (centre de tri Eco Pôle et Var matériaux, plateforme de compostage de la Poudrière, éco organismes).

## 58 892 tonnes triées en 2021

Stabilité par rapport à 2020 (59 598 T dont 803 T traitées par la CCPF soit 58 795 T triées par le SMIDDEV en 2020)

**Déchets issus des collectes sélectives en bacs et colonnes**  
(emballages dont verre, papier, textiles, biodéchets)

**13 959 tonnes en 2021**

**+9%** par rapport à 2020

**Déchets issus de la valorisation des encombrants et DAE**  
(collectés en porte à porte et déposés en déchèterie)

**16 461 tonnes en 2021**

**+0.5 %** par rapport à 2020

**Déchets des Déchèteries**

**28 531 tonnes en 2021**

**-6 %** par rapport à 2020



Centre de tri SOFOVAR . EcoPôle du Capitou à Fréjus

**Contenu bac jaune et colonnes 4m<sup>3</sup> en P.A.P ou en PAV**



**Armoires à textiles (vêtements, sacs, chaussures usagés)**



**Biodéchets des cantines**



**Déchets issus des déchèteries ou en P.A.P / PAV**



DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques  
D.D.M : Déchets Dangereux des Ménages  
D.A.S.R.I : Déchets d'activités de Soins à Risques Infectieux

Les déchets issus de la collecte sélective sont :

- Les papiers (imprimés)
- Les emballages carton et papier } multimatériaux
- Les emballages en plastique }
- Les emballages en métal }
- Le verre (= flacons et bouteilles)

Egalement, on peut ajouter à cette liste les textiles (ainsi que certains déchets divers tels que les huiles, les piles...) collectés en points de rapport volontaire selon les déchèteries des communes.

Après Puget sur Argens en 2018, de nouvelles collectes spécifiques de biodéchets ont démarré en 2019 :

- Cantines scolaires de Saint Raphaël depuis janvier 2019
- Cantines scolaires de Fréjus depuis septembre 2019
- Cantines scolaires de Roquebrune de septembre 2019 à mai 2021

132 tonnes de biodéchets ont été récupérées et valorisées en compost en 2021.

Les modalités de la collecte sélective du verre, des emballages et des papiers ne sont pas identiques d'une commune à l'autre. Toutefois, depuis fin 2017, des colonnes de tri des papiers sont mises en place aux Adrets, à Fréjus et à Roquebrune-sur-Argens, ce qui permet d'harmoniser les consignes du territoire de la CAVEM avec les 3 flux :

- Papiers
- Emballages
- Verre

La commune de Bagnols-en-Forêt a fait le choix des bacs collectifs plutôt que des colonnes.

**Les tonnages des déchets issus des collectes sélectives ont augmenté (+9%) par rapport à 2020.** Ils avaient baissé de 5% en 2020, suite aux conséquences de la crise sanitaire de la COVID-19, qui a fortement impacté les modes de vie et de production (évolution 2019 à 2021 : +3.6%).

- ✓ hausse des tonnages collectés en « bacs jaunes » : +6% (-3.6% en 2020);
- ✓ hausse des tonnages issus de la collecte du verre : +13% (-2.6% en 2020) ;
- ✓ hausse des tonnages issus de la collecte du papier : +9% (-15.6% en 2020).

Exemple de colonne papier avec trappe gros producteur :



## Verre É Papiers É Emballages (en tonnes)

	2018	2019	2020	2021	Variation 2020-2021	
Fréjus	5 119	5 099	4 903	5 176	+6%	↗
Saint Raphaël	4 166	4 333	4 147	4 517	+9%	↗
Roquebrune	2 100	2 288	2 111	2 404	+14%	↗
Puget	753	767	793	892	+12%	↗
Les Adrets	251	269	289	288	-0.3%	=
Bagnols	295	303	297	329	+11%	↗
<b>TOTAL</b>	12 684	13 059	12 540	13 606	+9%	↗

## Textiles (en tonnes)

	2018	2019	2020	2021
Fréjus	1	35	19	20
Saint Raphaël	127	173	67	110
Roquebrune	49	62	34	52
Puget	28	34	14	33
Les Adrets	3	3	3	6
Bagnols	8	8	Non connu	Non connu
<b>TOTAL</b>	216	315	137	221

Pour rappel, les colonnes textiles sont gratuitement mises en place et collectées par l'eco organisme agréé « Refashion » (partenaire du SMiDDEV), et ses prestataires de collecte (partenaire de ECAA et de CCPF). Courant 2020, Ecotextile a été remplacé par Le Relai sur ECAA et en 2021 par MontagnHabits Emploi Solidarité sur Bagnols en Forêt, où les nouvelles armoires blanches ou bleues à la place des vertes. Les textiles, linges, chaussures, ainsi collectés, sont destinés soit au réemploi, soit au recyclage, par exemple en chiffons pour l'industrie, en isolants, ou en fils synthétiques pour la fabrication de nouveaux textiles. Une partie peut être valorisée énergétiquement (CSR).

	2018 (Sur 4 mois)	2019	2020 (2 mois sans cantines)	2021 (arrêt en juin des collectes de Roquebrune)
Fréjus	0	23	39	<b>44</b>
Saint Raphaël	0	38	32	<b>45</b>
Roquebrune	0	5	12	<b>10</b>
Puget	6,17	14	29	<b>33</b>
Les Adrets	0	0	0	<b>0</b>
Bagnols	0	0	0	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6,17</b>	<b>80</b>	<b>112</b>	<b>132</b>

Afin de développer le tri et la valorisation des biodéchets ménagers, conformément à la réglementation et à l'obligation faite aux collectivités d'organiser la collecte de ces derniers avant janvier 2024, le SMIDDEV a répondu à l'appel à projet de l'ADEME et de la Région sur la généralisation du tri à la source et la valorisation des biodéchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le SMIDDEV pourra ainsi obtenir 70% de aides financières pour réaliser l'étude technico-économique préalable à la construction d'une unité de valorisation des biodéchets sur le territoire, acheter des composteurs individuels et collectifs, mettre en place des actions de communication et d'incitation au compostage et aux alternatives au brûlage des déchets verts.

**Encombrants et DAE (Déchets d'Activité Economique) (en tonnes) en PAP et en déchèterie**

	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Fréjus	8 266	7 500	8 177	<b>8 016</b>	<b>-2%</b>
Saint Raphaël	4 198	4 472	4 286	<b>4 989</b>	<b>+16%</b>
Roquebrune	1 797	1 654	2 064	<b>1 898</b>	<b>-8%</b>
Puget	512	899	1 332	<b>1 041</b>	<b>-22%</b>
Les Adrets	258	300	373	<b>387</b>	<b>+4%</b>
Bagnols	136	106	140	<b>130</b>	<b>-7%</b>
INONDATIONS		1 435			
TOTAL	15 168	16 366 (14 931 hors inondations)	16 372	<b>16 461</b>	<b>+0.5%</b>

Note : sur la base d'une répartition 50/50 entre Roquebrune et Puget pour les apports en déchèterie de Puget

**La quantité totale des encombrants et D.A.E traitée en 2021 est de 16 461 tonnes**, soit une hausse de 0.5% par rapport à 2020, mais de 9% par rapport à 2019 (en ne tenant pas compte des tonnages des inondations des 23, 24 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2019).

12 236 tonnes ont été collectées dans les déchèteries et 4 225 tonnes en porte à porte.

La reprise de l'activité, après la crise COVID-19 de 2020 est ici confirmée. En 2020, une baisse de 4% était constatée pour St Raphaël, alors qu'en 2021 les tonnages ont augmenté de 16%.

Sur ces tonnages, une majorité a été recyclée (72% en valorisation matière, 21% en valorisation énergétique). Seulement 7% des tonnages ont été enfouis (ISDND des Lauriers), soit **1 126 tonnes de refus**.

Pour rappel, les encombrants sont collectés en porte à porte dans la plupart des parcs d'activités du territoire et les déchets des professionnels sont acceptés dans les déchèteries.

L'objectif du Plan Régional est de réduire les tonnages d'encombrants et DAE, notamment les apports des professionnels en déchèteries communautaires pour les reporter sur des déchèteries professionnelles privées. **Il convient d'envisager des mesures pour réduire ces tonnages de DAE collectés en porte à porte et en déchèteries communautaires, notamment par le biais d'un règlement de collectes et/ou des grilles tarifaires pour les professionnels.** La baisse des tonnages sera suivie d'une réduction des coûts de traitement.

### **A.3.3. LES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES**

#### **Carton-Bois-Gravats-Déchets verts-Palmiers- Ferraille-D.D.S-D.E.E.É Mobilier-Pneus-huile-pilesÀ**

	2018	2019	2020	2021	Variation 2020-2021
Fréjus	8 189	7 394	<b>7 747</b>	<b>8 733</b>	<b>+12%</b>
Saint Raphaël	11 958	10 838	<b>11 258</b>	<b>10 699</b>	<b>-5%</b>
Roquebrune*	4 155	5 268	<b>5 076</b>	<b>4 069</b>	<b>-20%</b>
Puget	2 147	2 764	<b>2 613</b>	<b>2 051</b>	<b>-21%</b>
Les Adrets	1 824	2 321	<b>2 547</b>	<b>2 471</b>	<b>-3%</b>
Bagnols **	462	441	<b>1 197</b>	<b>450</b>	<b>-62% **</b>
TOTAL	28 767	29 289	<b>30 438</b>	<b>28 472</b>	<b>-6%</b>

\*Note : sur la base d'une répartition 50/50 entre Roquebrune et Puget pour la déchèterie de Puget

\*\*En 2021 les déchets de Bagnols, dont le traitement est pris en charge par la CCPF, n'ont pas été comptabilisés : déchets verts, gravats sales, métaux, mobilier, pneus, piles et cartouches d'impression.

**La quantité totale de déchets collectés dans les déchèteries en 2021 est de 28 472 tonnes, soit une baisse de 6% par rapport à 2020, et de 13% par rapport à 2019. A noter que suite à des incidents de déchèterie de Puget sur Argens a été fermée du 16 mars au 21 avril 2021, et que depuis, les métaux ne sont plus collectés. Les tonnages de cette déchèterie ont baissé de 21% par rapport à 2020.**

**Les déchèteries ont collecté en 2021 plus de cartons, de mobilier et de bois, mais moins de métaux, de gravats, de déchets verts et de palmiers.**

**Les déchets verts** constituent en 2021 le premier déchet collecté en déchèteries. **Le tonnage a baissé de 7% en 2021** (-4% de 2019 à 2021).

**Le tonnage de gravats** a diminué de 9% par rapport à 2020, mais a augmenté de 6% par rapport à 2019.

**Le tonnage des métaux a fortement baissé** (-17%), en lien notamment avec l'arrêt des collectes en déchèterie à Puget sur Argens à partir du 16 mars 2021 et à l'absence des tonnages de Bagnols en Forêt.

**Les tonnages sont en hausse importante pour le mobilier (+29%)**, avec la mise en place d'une benne spécifique à la déchèterie de Fréjus depuis fin 2020, et **le carton (+24%)** avec le développement des achats en ligne.

**Le tonnage du bois** a augmenté de 4%.

**Le tonnage global de déchets dangereux des ménages a diminué de 9.5% en 2021.** Toutefois, les tonnages pris en charge gratuitement par l'éco-organisme EcoDDS ont progressé de 41% (82 T en 2021 contre 58 T en 2020). Cette évolution est liée à un meilleur investissement des agents de déchèteries et une amélioration de l'organisation de l'accueil et du tri. Ceci a permis une baisse des tonnages facturés dans le cadre du marché de traitement des DDS hors périmètre EcoDDS, et donc des économies sur le coût de traitement.

#### Déchets verts en tonnes :

	2018	2019	2020	2021	Variation 2020-2021
Fréjus	5 548	4 337	4 713	<b>5 067</b>	<b>+7.5%</b>
Saint Raphaël	7 004	6 575	6 825	<b>6 536</b>	<b>-4%</b>
Roquebrune*	2 949	3 227	3 042	<b>2 338</b>	<b>-23%</b>
Puget	978	1 052	885	<b>548</b>	<b>-38%</b>
Les Adrets	916	1 122	1 385	<b>1 105</b>	<b>-20%</b>
Bagnols	Non connu	654	630	<b>Non connu</b>	<b>Non connu</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 395</b>	<b>16 967</b>	<b>17 481</b>	<b>15 594</b>	<b>-11%</b>

\*Note : sur la base d'une répartition 50/50 entre Roquebrune et Puget pour la déchèterie de Puget

Les déchets verts constituent le troisième déchet produit sur le territoire, après les ordures ménagères et les encombrants/DAE.

**Le tonnage a baissé de 7% en 2021, hors tonnages Bagnols** (-4% de 2019 à 2021), soit 15 594 tonnes collectées (en déchèteries, quais de transit et, à Fréjus et à Saint Raphaël, en porte à porte), puis transformées en compost sur la plateforme du SMIDDEV à Puget sur Argens.

La baisse sensible des tonnages en 2021 est probablement liée à la faible pluviométrie enregistrée cette année. De plus, les déchets verts de Bagnols en Forêt, pris en charge par la CCPF, ne sont pas intégrés cette année, d'où la baisse de 11% dans le tableau ci-dessus.

083-258300581-20220520-DELIB2022\_732-DE

Reçu le 05/10/2022

Publié le 05/10/2022

083-218361079-20221219-DELIB20220228-DE

Reçu le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 05/10/2022

ID : 083-200035319-20221005-C\_20220923\_159-DE

Des collectes de déchets verts en porte à porte sont organisées à Fréjus (depuis 2018). Des bacs à couvercle orange sont fournis par ECAA, la collectivité

Il sera nécessaire de développer de nouvelles actions de prévention des déchets verts, en plus du compostage individuel et collectif, afin de réduire la part des déchets verts transportés et traités sur la plateforme de compostage de la poudrière à Puget sur Argens. Des actions ont été programmées dans le cadre du Plan Local de Prévention et de Gestion de Déchets d'ECAA à partir de 2022 (gestion différenciée des jardins et espaces verts, broyage de déchets verts en porte à porte) et dans le cadre des contrats d'objectifs SMIDDEV/Région, ECAA/Région, CCPF/Région.

**A.4. LES DÉCHETS ULTIMES****Enfouissement : une solution ultime pour les déchets non valorisables :**

Les Installations de **Stockage des Déchets Non Dangereux** sont des installations habilitées à recevoir et à stocker des déchets ménagers et assimilés. Ce sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation préfectorale.

Ces installations sont réalisées selon des règles précises d'imperméabilité. Elles permettent d'isoler les déchets acceptés du milieu qui les entoure et d'éviter toute contamination du sol, en supprimant leur contact direct avec le sol (*par l'eau en particulier*) à l'aide de argile et de géo membranes et en récupérant les liquides polluants (lixiviats) et le biogaz issu de leur fermentation.

Les refus de tri des encombrants/DAE ont été enfouis en 2021 à l'ISDND des Lauriers de Bagnols-en-Forêt.

Les refus de tri du centre de tri (collectes sélectives des emballages) non valorisables ont été enfouis en 2021 à l'ISDND de Pierrefeu.

**On enregistre une diminution du tonnage global des déchets enfouis en ISDND de 2019 à 2021 (-2%).**

Ce tonnage a augmenté de 3% en 2021 par rapport à 2020, année inhabituelle marquée par les confinements.

La quantité de déchets ménagers et assimilés du territoire du S.Mi.D.D.E.V qui a été enfouie (y compris les refus de tri des encombrants et les refus de collecte sélective) au cours de l'année 2021 s'élève à : **53 025 tonnes (contre 51 551 tonnes en 2020, 54 648 tonnes en 2019, 55 272 T en 2018).**

**Répartition des déchets traités en enfouissement par type de déchets :**

Nature	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Variation 2020-2021
O.M.R	53 029	51 683	49 113	<b>50 593</b>	<b>+4%</b>
Refus de tri issus des Encombrants et D.A.E enfouis	1 062	1 498	1 144	<b>1 126</b>	<b>-2%</b>
Refus de tri issus de la collecte sélective enfouis	1 182	1 412	1 294	<b>1 306</b>	<b>+1%</b>
<b>Total</b>	<b>55 273</b>	<b>54 648</b>	<b>51 551</b>	<b>53 025</b>	<b>+3%</b>

**O.M.R** : Ordures Ménagères Résiduelles

**D.A.E** : Déchets Activités Economiques (anciennement Déchets Industriels Banals)

**Encombrants** : anciennement Monstres Ménagers

La SDND des Lauriers à Bagnols-en-Forêt, a été réouverte en 2019, suite à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter un casier en rehausse du site 3 en date du 29 juin 2018. Elle était fermée depuis fin 2011.

Le SMIDDEV a porté les travaux d'aménagement du casier, et a confié l'exploitation du site à un prestataire de services, VALSUD, pour une durée de 2 ans, reconductible par période de 6 mois sans pouvoir dépasser 5 ans. Le cahier des charges du marché prévoit la réalisation d'un pré tri permettant d'extraire les déchets non conformes les plus grossiers afin de les rediriger vers des filières de valorisation.

Par ailleurs, un agent SMIDDEV est affecté quotidiennement au contrôle des déchets entrants.

En cas de non-conformité, plusieurs solutions peuvent intervenir :

- Refus de l'apport à la pesée
- Rechargement du dépôt et refus
- Pré tri des non conformités et dépôt dans les bennes exportées dans les sites de valorisation
- Pré tri des non conformités et demande aux transporteurs de recharger leur dépôt.

Des constats de non-conformité avec photos à l'appui et demande de mesures correctives sont envoyés régulièrement aux apporteurs : ECAA, CCPF, SOFOVAR et ONYX.

En 2021, 700 bennes ont été signalées par les agents du SMIDDEV, pour avoir collecté et déversé des déchets non conformes.

Nombre de bennes signalées avec des déchets non conformes	FREJUS / ROQUEBRUNE	St RAPHAEL	ROQUEBRUNE	PUGET	Les ADRETS	Sous total ECAA	CCPF	VEOLIA	SOFOVAR	UNIVALOM	CARF	TOTAL 2021
TOTAL 2021	180	105	186	32	9	511	122	41	0	20	7	701

- ✓ **La collecte des ordures ménagères résiduelles** est réalisée majoritairement par point de regroupement. Après leur collecte, elles transitent le cas échéant par les quais de transfert pour être ensuite transportées à la SDND des Lauriers.

La quantité des ordures ménagères résiduelles traitée en 2021 est de 50 651 tonnes, dont 57.68 tonnes pré-triées et réorientées vers des filières de valorisation, soit un total d'ordures ménagères enfouies de :

- **50 593 tonnes en 2021**

Elle était de :

- 49 223 T en 2020
- 51 737 T en 2019
- 53 029 T en 2018
- 52 161 T en 2017

**Soit une hausse des tonnages de DMR de 4% de 2020 à 2021 (2020 étant une année marquée par les périodes de confinement), mais une baisse continue depuis 2018.**

L'objectif de la loi pour la transition énergétique de réduire de 10% la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant (entre 2010 et 2020) a été atteint : la production de déchets annuelle par habitant, qui était de 1138 kg en 2010, a atteint 976 kg en 2021 (soit -14%).

Par ailleurs, le territoire se rapproche de l'objectif de 55% de déchets valorisés (objectif 2020).

Le prochain objectif est de 65% de déchets valorisés à l'échéance 2025.

	Population INSEE 2019	Tonnages 2019	Kg/Hab 2019	Tonnages 2020	Kg/Hab 2020	Tonnages 2021	Kg/Hab 2021	2020- 2021
Fréjus	54 458	23 891	442	22 561	422	23 080	424	➔
Saint Raphaël	36 027	15 702	438	14 680	412	15 009	417	➔
Roquebrune	14 937	7 545	529	7 284	504	7 710	516	➔
Puget	8 062	2 807	353	2 911	354	3 020	375	➔
Les Adrets	2 784	910	324	900	320	891	320	=
Bagnols	2 894	881	315	834	293	940	325	➔
TOTAL/Moyenne	120 979	51 736	440	49 168	384	50 651	419	➔

La moyenne nationale 2019 est de 254 kg/hab/an d'OMR.

#### A.4.2. LES REFUS DE TRI ISSUS DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET D.A.E

Les Encombrants et les DAE (=déchets d'activités économiques) sont collectés en porte à porte ou en apport volontaire en déchèteries et triés au centre de tri de SOFOVAR à Fréjus.

La quantité des refus d'encombrants et DAE a été de 1 126 tonnes (contre 1 144 tonnes en 2020, 1 498 tonnes en 2019 et 1 062 tonnes en 2018).

**Soit une baisse de 2% des refus de tri issus des encombrants et DAE** entre 2020 et 2021 (-15% entre 2019 et 2021).

#### A.4.3. LES REFUS DE TRI ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les déchets déposés dans les « bacs jaunes » ou les colonnes à emballages sont collectés en porte à porte ou en apport volontaire. Au centre de tri Valeor au Muy, les déchets triés sont conditionnés ; une part de ces déchets (liée aux erreurs de tri) ne peut pas être recyclée. Ces refus sont traités en valorisation énergétique d'une part (Combustible Solide Résiduel et usine d'incinération -UVE), et en enfouissement d'autre part.

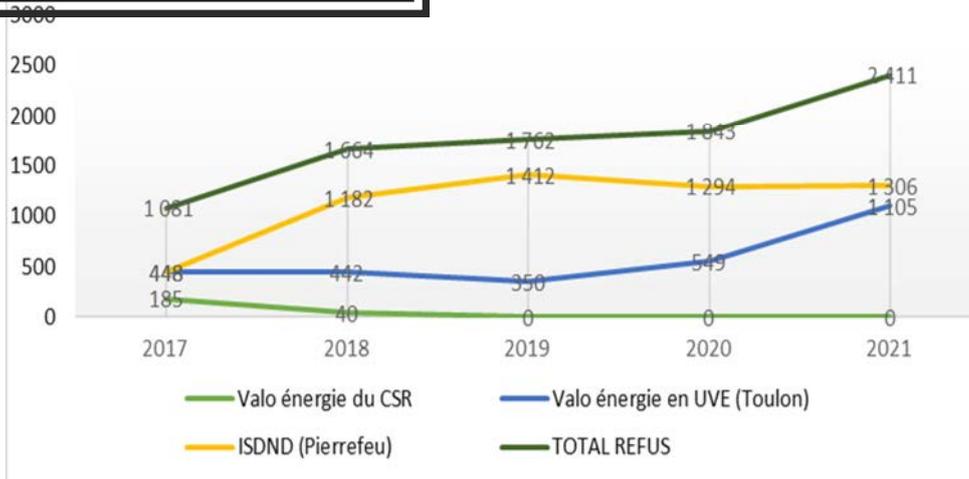
La quantité des refus de tri d'emballages a été de 2 411 tonnes en 2021 (contre 1 843 tonnes en 2020, 1 762 tonnes en 2019 et 1 1 664 tonnes en 2018).

**Soit une hausse de 31% des refus de tri** entre 2020 et 2021.

Les refus de tri issus de la collecte sélective continuent leur progression à la hausse.

Cela peut s'expliquer par l'extension des consignes de tri, qui apporte plus d'emballages sales et de moindre qualité, ainsi que par des collectes sélectives souillées par des OMR. On déplore la présence fréquente de sacs poubelle noirs dans les bacs de tri.

### Evolution des refus de tri des emballages en Tonnes



Soit une nouvelle année sans traitement de refus en CSR, une hausse traitée en UVE, et une légère hausse de la part de refus enfouis.

### A.5.1. L.D.S.D.N.D DES LAURIERS, BAGNOLS-EN-FORÊT

La réouverture de l'ISDND des Lauriers à Bagnols-en Forêt a eu lieu en janvier 2019.

Celle-ci a été rendue possible grâce :

- A l'achèvement des travaux de mise en conformité des anciens sites 1, 2 et 3 partiel ;
- A l'obtention de l'autorisation administrative pour la rehausse du site 3 par arrêté préfectoral du 29 juin 2018, suivi des travaux d'aménagement de la rehausse du site 3 de juillet à décembre 2018.

L'exploitation de la rehausse du site 3, ainsi que la post exploitation des anciens sites, a été confiée à VALSUD, dans le cadre d'un marché public de prestation de services d'une durée de 2 ans, reconductible par périodes de 6 mois sans pouvoir excéder une durée totale de 5 ans, correspondant à la durée d'autorisation préfectorale.



Prise de vue aérienne du 21.07.2021, avec le casier en exploitation

Parallèlement, le SMIDDEV poursuit le projet d'une unité de valorisation multifilières, intégrée au plan régional de prévention et de gestion des déchets approuvé le 26 juin 2019, lui-même incorporé au SRADDET. L'objectif est de réduire à 20% le taux de déchets enfouis.

Enfin, le SMIDDEV est membre de la SPL du Vallon des Pins chargée de l'exploitation de l'ISDND contiguë au site des Lauriers, qui a ouvert en avril 2022.

Cette stratégie globale sur l'ISDND à Bagnols en Forêt, couplant unité de valorisation et sites de stockage, permet d'apporter une solution locale pour l'élimination des déchets, tout en garantissant des coûts maîtrisés en termes de transport et de traitement des déchets.

En effet, la TGAP (*Taxe Générale sur les Activités Polluantes*) applicable aux déchets mis en décharge connaît une évolution à la hausse depuis plusieurs années, et a vocation à progressivement augmenter jusqu'à atteindre 65 " HT/tonne enfouie en 2025. Cette augmentation de la fiscalité sur le stockage de déchets conduit à renforcer la pertinence économique de l'unité de valorisation en projet.



Démolition de l'ancienne station de traitement des lixiviats (station « Degremont »)



Démolition de l'ancienne usine de mise en balles



Construction du biofiltre de l'usine



Vues panoramiques de l'Alvéole Nord





Les biogaz produits par les déchets sont collectés pour alimenter en énergie la chaudière de l'évapoconcentrateur (mode de traitement des lixiviats). Lorsque ce dernier ne fonctionne pas, la torchère permet de brûler le biogaz. En 2021 l'ancienne torchère de 2 000 m<sup>3</sup>/h a été remplacée par une 400 m<sup>3</sup>/h, plus adaptée au besoin du site. Elle est installée à proximité des stations de traitements des lixiviats afin de regrouper tous les process sur un même secteur.

**En 2021, 85.7% des biogaz produits sur l'ISDND des Lauriers ont été valorisés.**

### Travaux divers :



Réfection d'une partie de la clôture au nord-ouest du site



Elargissement de la piste Petit Roc

### **Maintenance du site de l'ISDND des Lauriers à Bagnols-en-Forêt :**

#### Rappels historiques :

L'activité d'exploitation du site de l'ISDND des Lauriers a été stoppée fin 2011. A compter de cette date, les déchets ultimes des communes associées ont été acheminés sur le site de l'ISDND du Balançan au Cannet des Maures pour y être enfouis jusqu'au 7 août 2018, puis sur l'ISDND de Septèmes les Vallons jusqu'au 31 décembre 2018.

Dans la perspective d'une reprise d'activité, le Syndicat a continué à assurer la maintenance du site (stations de purifications, traitement des lixiviats, réseau de biogaz, torchère, surveillance du site).

2019 marque la réouverture du site, qui est donc en 2021 :

- en exploitation pour le casier en rehausse du site 3,
- et en post exploitation pour les anciens casiers aujourd'hui fermés.

Les opérations de maintenance, qui jusqu'en 2018 concernaient uniquement des casiers fermés, se tendent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 aux prestations liées au nouveau casier en exploitation.

Les obligations du SMIDDEV en la matière sont décrites dans l'arrêté préfectoral du 29 juin 2018.

**Maintenance de l'ISDND de Bagnols : zoom sur le traitement des lixiviats**

	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020-2021
Pluviométrie annuelle (en mm)	499	1 238	1 109	683	<b>534</b>	<b>-22%</b>
Lixiviats* traités en m <sup>3</sup>	46 638	83 146	68 300	55 414	<b>42 893</b>	<b>-22%</b>

\* Le lixiviat est le liquide résiduel engendré par la percolation de l'eau et des liquides à travers une zone de stockage de déchets.

Riches en matière organique et en éléments traces, ces lixiviats ne peuvent être rejetés directement dans le milieu naturel et doivent être soigneusement collectés et traités.

Le coût de la maintenance des sites 1, 2 et 3 de l'ISDND des Lauriers en 2021 est élevé à **2 479 232 ÖTTC** (2 736 029 " TTC en 2020).

**Cette diminution du coût de la maintenance (-9%) est en lien direct avec la faible pluviométrie de l'année. En effet, la sécheresse de 2021, qui correspond au niveau de celle enregistrée en 2016-2017, a permis une baisse significative du volume des lixiviats.**

Des équipements modernes de traitement ont été mis en place en 2019 : 1 station de dépuración biologique, 1 évapoconcentrateur couplé à 1 chaudière à biogaz permettant sa valorisation. **Ces équipements ont permis une TGAP réduite en 2020 (25 ÖT au lieu de 42 ÖT) grâce à une valorisation du biogaz supérieure à 75%.**

### Rehausse du site 3 : équipements de traitement des lixiviats



Station de dépuración biologique (Bio Réacteur à Membranes)



Evapo Concentrateur et chaudière à biogaz

## A.S.2. PLATEFORME DE VALORISATION DES DÉCHETS VERTS

PUGET SUR ARGENS



Tas de compost et andins en cours de maturation . mars 2022

Traitant uniquement les déchets verts issus des déchèteries du territoire du SMIDDEV, son exploitation a été confiée à l'entreprise ATE (Action Travaux Environnement), suite à une mise en concurrence. Les déchets verts sont traités en compost écoulé localement.

## Bilan tonnages entrants/sortants 2021

Bilan tonnages entrants/sortants 2021		
Tonnages entrants	Tonnages de déchets verts traités	<b>15 593 T</b>
Tonnages sortants	Compost produit et commercialisé	6 389 T
	Compost donné aux communes et à ECAA	807 T
	Amendement de terre commercialisé	1 156 T

La moitié du compost produit (normé compost vert NFU 44-051 et normé BIO) peut être redistribuée gracieusement aux communes qui peuvent l'utiliser dans leurs espaces verts ou le mettre à disposition des particuliers en déchèterie. En 2020, les déchèteries de Puget, des Adrets et de Fréjus, ainsi que les 2 quais de Roquebrune, ont adhéré à ce projet de mise à disposition de compost.

Le site de la Poudrière a été ouvert avec une capacité de traitement maximale de 10 000 tonnes de déchets verts par an (ICPE soumise à déclaration).

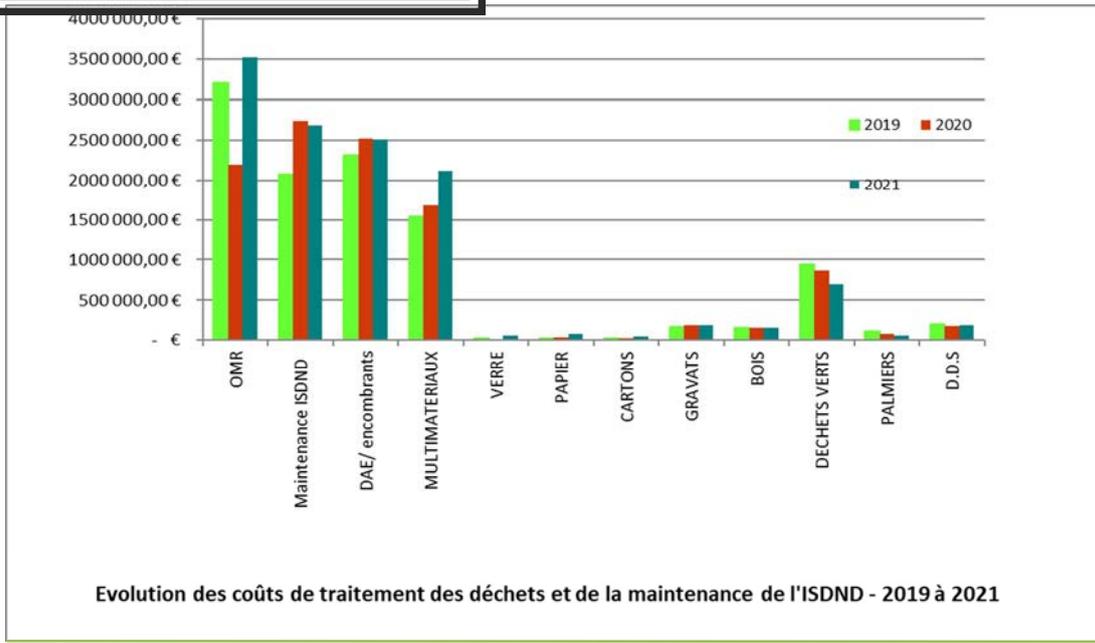
Afin de pouvoir traiter la totalité des déchets verts produits sur son territoire, le SMIDDEV a déposé un dossier de demande d'extension de la capacité de traitement du site de la Poudrière auprès de la DREAL. L'arrêté préfectoral deregistrement a été obtenu en date du 17 mars 2020.

En 2021, la totalité des déchets verts de ECAA ont été accueillis sur la plateforme du SMIDDEV.

Un prix moyen de traitement a été calculé et approuvé, par délibération du comité syndical du 17 juin 2020, et appliqué depuis le 1er juin 2020 :

	Prix moyen de traitement à la tonne en € TTC :	
	Déchets verts broyés	Déchets verts bruts
Tarif depuis le 1/06/2020	39,39	47,53

L'objectif du SMIDDEV, de gérer la totalité des tonnages de déchets verts du territoire sur le site de la Poudrière, et de réduire les coûts de traitement, a été atteint en juin 2020.



### B.1.1. TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ENFOUIES EN ISDND

#### Coût du traitement des OMR :

**2021 : 3 521 681 ÖTTC soit 29 ÖTTC par habitant, hors maintenance, et 51 ÖTTC par habitant maintenance comprise.**

2020 : 2 187 205 " TTC soit 18,62 " TTC par habitant	} hors maintenance
2019 : 3 207 507 " TTC soit 27,65 " TTC par habitant	
2018 : 5 797 733 " TTC soit 50,00 " TTC par habitant	
2017 : 5 591 124 " TTC soit 49,50 " TTC par habitant	

Le coût de traitement des ordures ménagères résiduelles a sensiblement augmenté en 2021 par rapport à 2020, mais reste très inférieur au coût de traitement antérieur à la réouverture de l'ISDND des Lauriers. Cette augmentation est liée à la hausse de la TGAP qui est passée de 27.50 " TTC/T en 2020 à 40.70 " TTC/T en 2021 (+48%).

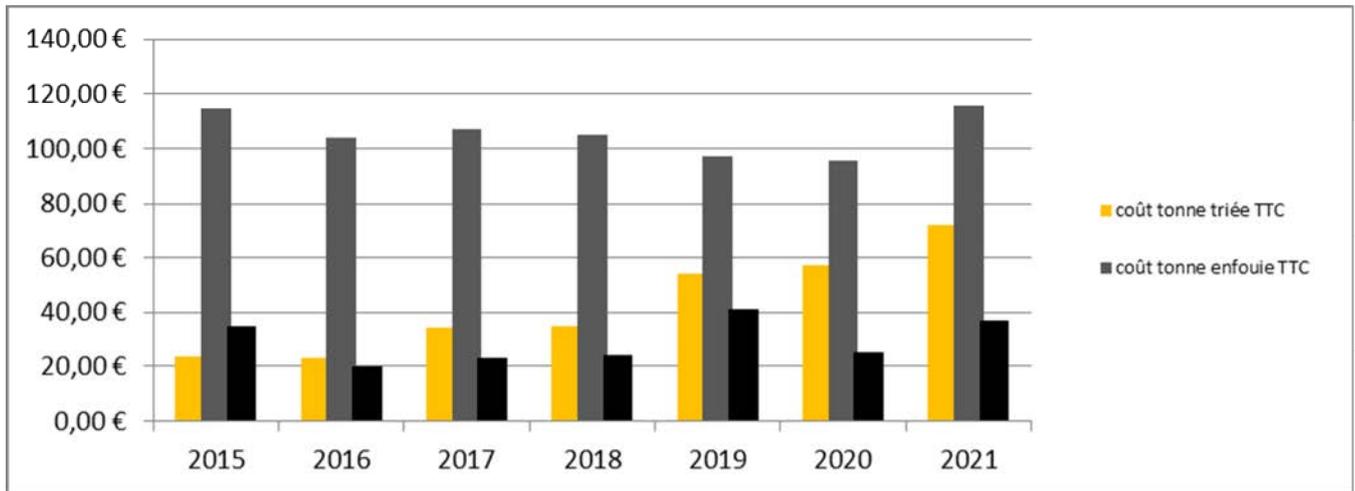
Les prévisions d'évolutions de la TGAP en " HT/Tonne sont les suivantes :

#### ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DE LA TGAP

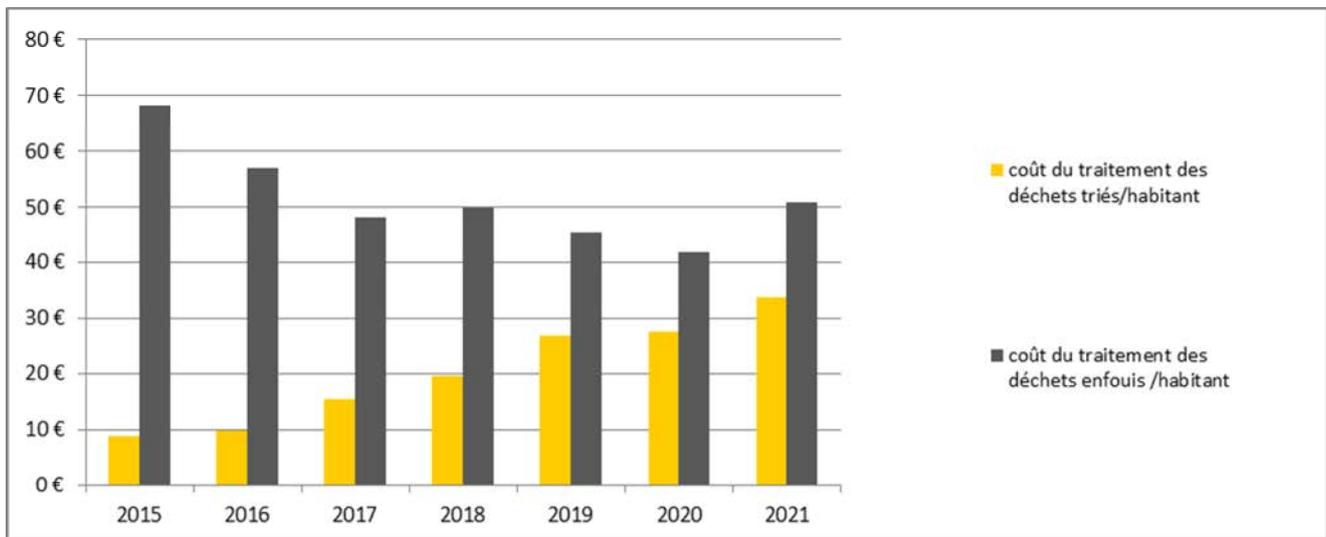


Une augmentation significative du coût de l'enfouissement est donc prévisible dans les prochaines années.

❖ Evolution du coût TTC du traitement d'une tonne de déchets en enfouissement en comparaison au tri, et projection de la hausse de la TIGAP :



❖ Evolution du coût TTC par habitant du traitement des déchets en enfouissement en comparaison au tri :



**Maintenance ISDND****Bagnols-en-Forêt**

2017

2018

2019

2020

2021

TOTAL " TTC

867 322

1 118 682

2 071 091

2 736 029

**2 479 232**

La **baisse des coûts de maintenance** (-9%) du site des Lauriers, qui comprend les actions de surveillance, de contrôle, d'entretien, ainsi que la collecte et le traitement des lixiviats, anciens et nouveaux, est liée à la faible pluviométrie de l'année. En effet, la sécheresse de 2021, qui correspond au niveau de celle enregistrée en 2016-2017, a permis une baisse significative du volume des lixiviats.

De nouveaux équipements ont été mis en place en 2019 (évapoconcentrateur et station de épuration biologique). Ils ont permis de bénéficier d'un coût réduit de la TGAP, l'évapoconcentrateur permettant de valoriser plus de 75% des biogaz (85.7% des biogaz valorisés en 2021).

### **B.1.3. TRAITEMENT DES DÉCHETS RECYCLABLES ET VALORISABLES**

#### **B.1.3.1. Traitement des déchets issus de la collecte sélective**

##### **Coût du traitement des emballages, verre, papiers :**

**2021 : 2 254 499 ÖTTC, soit 18,63 ÖTTC par habitant.**

En 2021, le taux de TVA applicable au traitement des déchets issus des collectes sélectives a été réduit à 5.5% (il était précédemment de 10%).

Les emballages (verre, plastiques, métaux, cartonnettes, papiers) sont triés et conditionnés au centre de tri VALEOR au Muy.

Les papiers graphiques collectés en colonnes d'apport volontaire sont triés et conditionnés au centre de tri SOFOVAR à Fréjus.

##### **Evolution du coût de traitement des emballages, verre, papiers en euros TTC :**

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Total en " TTC	1 388 923	1 533 031	1 595 605	1 737 654	<b>2 254 499</b>	<b>+29%</b>
En " TTC/habitant	12.00 "	13.00 "	13.75 "	14.80 "	<b>18.63 Ö</b>	<b>+26%</b>

La forte évolution du coût du traitement des emballages et des papiers, malgré la baisse de la TVA à 5.5%, est liée à l'augmentation des prix à la tonne des marchés de tri-conditionnement attribués en septembre 2020, mais aussi à la hausse des tonnages collectés et triés entre 2020 et 2021 : +9%.

**Coût du traitement des DAE et encombrants :**

**2021 : 2 507 477 Ö TTC soit 20,72 Ö TTC par habitant** (taux de TVA à 5.5% en 2021, 10% les années précédentes)

2020 : 2 521 292 " TTC soit 21,46 " TTC par habitant (hors inondations)

2019 : 2 314 239 " TTC soit 19,95 " TTC par habitant (17,41 " TTC par habitant hors inondations)

2018 : 1 918 771 " TTC soit 16,50 " TTC par habitant

2017 : 1 908 661 " TTC soit 16,50 " TTC par habitant

**La quantité des encombrants et D.A.E traitée en 2021 reste importante : 16 461 tonnes**, soit une stabilité par rapport 2020 (+0.5%), qui avait enregistré une forte augmentation des tonnages d'encombrants par rapport à 2019, en lien probable avec les périodes de confinement (+9% sur la période 2019-2021).

**La baisse du coût de traitement en 2021 par rapport à 2021 (-0.5%) est donc liée à la diminution du taux de TVA à 5.5% (au lieu de 10%) pour les déchets triés et valorisés.**

**B.1.3.3. Traitement des déchets issus des déchèteries****Evolution du coût de traitement des déchets issus des déchèteries (en ÖTTC) :**

Nature des déchets	Titulaire du marché	Coûts 2017	Coûts 2018	Coûts 2019	Coûts 2020	Coûts 2021	Evolution 2020-2021
DDM (déchets dangereux)	SOFOVAR	123 006	136 335	199 262 "	176 770 "	<b>191 775 Ö</b>	<b>+8%</b>
Bois	Estérel Terrassement/ Var Matériaux	125 102	145 538	158 134 "	157 172 "	<b>156 854 Ö</b>	<b>-0.2%</b>
Gravats	SOFOVAR	180 266	181 277	171 515 "	193 678 "	<b>186 062 Ö</b>	<b>-4%</b>
Déchets verts	ATE la Poudrière	643 385	700 088	944 960 "	864 422 "	<b>705 274 Ö</b>	<b>-18%</b>
Cartons	VALEOR	17 022	19 409	20 343 "	26 991 "	<b>51 294 Ö</b>	<b>+90%</b>
Palmiers	SOFOVAR	119 843	106 53	111 626 "	78 877 "	<b>59 257 Ö</b>	<b>-25%</b>
TOTAL		1 208 624	1 289 177	1 605 840	1 499 455 "	<b>1 350 316 Ö</b>	<b>-10%</b>

**Pour rappel : le traitement est gratuit pour les DEEE, les lampes, les piles, les DDS des particuliers pris en charge par l'Eco-organisme Eco-DDS, la ferraille, les pneus, et le mobilier.**

**L'année 2021 est marquée par une baisse globale des coûts de traitement des déchets issus des déchèteries**, du fait de la baisse des tonnages de déchets verts (-7%), de gravats (-9%) et de des déchets dangereux (-9.5%), mais également grâce à la diminution du taux de TVA sur les déchets valorisés (5.5% au lieu de 10%).

Coût du traitement des déchets issus des déchèteries (collectés en PA

Affiché le déchèteries) : **SLOW**

Reçu le 05/10/2022  
 2021 : 4 352 510 € TTC soit 11,17 € TTC par habitant (TVA à 5.5% en 2021, 10% les années précédentes)

2020 : 1 499 455 € TTC soit 12,76 € TTC par habitant

2019 : 1 605 840 € TTC soit 13,8 € TTC par habitant

2018 : 1 289 177 € TTC soit 11 € TTC par habitant

2017 : 1 208 624 € TTC soit 10,50 € TTC par habitant

### B.1.4 MAINTENANCE DES BACS ROULANTS DE COLLECTE SÉLECTIVE

Dans le cadre de sa compétence « traitement et valorisation des déchets ménagers », le Syndicat met à la disposition des collectivités membres les contenants de collectes sélectives.

La maintenance des colonnes de collectes sélectives doit être effectuée par les membres, celle des bacs peut être assurée par le Syndicat mais reste à la charge de ses membres : il s'agit la plupart du temps de réparations liées à des roues manquantes, des couvercles ou cuves cassés

	2018	2019	2020	2021
Nombre d'interventions en maintenance de bacs CS	239	302	354	<b>528</b>
Dépense totale " TTC	20 931 "	26 559 "	31 133 "	<b>44 535 €</b>



A noter par ailleurs, ECAA et la CCPF doivent prendre en charge la propreté et l'assurance des bacs et colonnes mis à disposition (cf. convention précitée).

**Les recettes propres du Syndicat ont trois origines :**

- ✓ Les soutiens au tri reçus des éco organismes
- ✓ Les subventions (Région PACA, ADEME)
- ✓ Les recettes issues de la vente des produits recyclables

**B.2.1. RECETTES DES ECO ORGANISMES PERÇUES PAR LE S.MI.D.E.V EN 2021**

Soutiens ECO-ORGANISMES	2020	2021
ADELPHE (emballages dont verre)	810 000 "	581 300 Ö
CITEO (papiers graphiques)	193 096 "	137 466 Ö
OCAD3E (DEEE)	76 971 "	84 287 Ö
Eco DDS (DDS)	7 487 "	8 098 Ö
Eco mobilier (meubles)	110 495 "	194 940 Ö
<b>TOTAL</b>	<b>1 198 049 "</b>	<b>1 006 092</b>

**Variation 2020-2021 : -16%**

Le calcul des soutiens financier des éco-organisme est basé essentiellement sur les tonnages recyclés des matériaux concernés.

La crise du COVID-19 a entraîné une importante diminution des tonnages des déchets collectés en 2020, ce qui explique la forte baisse des recettes issues des éco-organismes versées en 2021.

**Autres soutiens financiers :**

Les travaux d'aménagement de la plate-forme de compostage de la Poudrière, ont été subventionnés par la Région : 45 000 " perçus en 2021.

En 2021 le SMIDDEV répondu à deux appels à projets de la Région et de l'ADEME sur la généralisation du tri à la source et la valorisation des biodéchets, pour lesquels il a été retenu. Il bénéficiera ainsi, jusqu'en 2024, de soutiens financiers (à hauteur de 70% du montant total des dépenses) pour ses actions relatives aux biodéchets (études pour la réalisation d'une unité de traitement des biodéchets, acquisition de composteurs, communication et sensibilisation sur le tri et la prévention des biodéchets).

## AR B.2.2 RECETTES ISSUES DE LA VENTE DES MATIÈRES RECYCLABLES (COLLECTIVES SÉLECTIVES)

ID : 083-200035319-20221005-C\_20220923\_159-DE

REPRENEURS	PRODUITS	2019	2020	2021
Arcelor Mittal	Acier	24 680 "	17 709 "	32 285 Ö
AFFIMET - PYRAL	Alu	11 923 "	5 010 "	8 212 Ö
O-I France SAS	Verre	107 917 "	77 718 "	63 504 Ö
evipac/SAICA-LUCART	Cartons, Cartonnettes, papier, Briques alimentaires	177 551 "	81 668 "	308 483 Ö
Valorplast	Plastiques	139 612 "	88 892 "	170 333 Ö
VALEOR	Papiers graphiques et gros de magasins	174 166 "	26 722 " "	316 650 Ö
SOFOVAR	Papiers graphiques		4 584 "	32 142 Ö
SOFOVAR	Ferrailles	67 612 "	56 335 "	87 105 Ö
SOFOVAR	Batteries	3 986 "	4 242 "	5 638 Ö
<b>TOTAL</b>		707 447 "	362 880 "	1 024 353 Ö

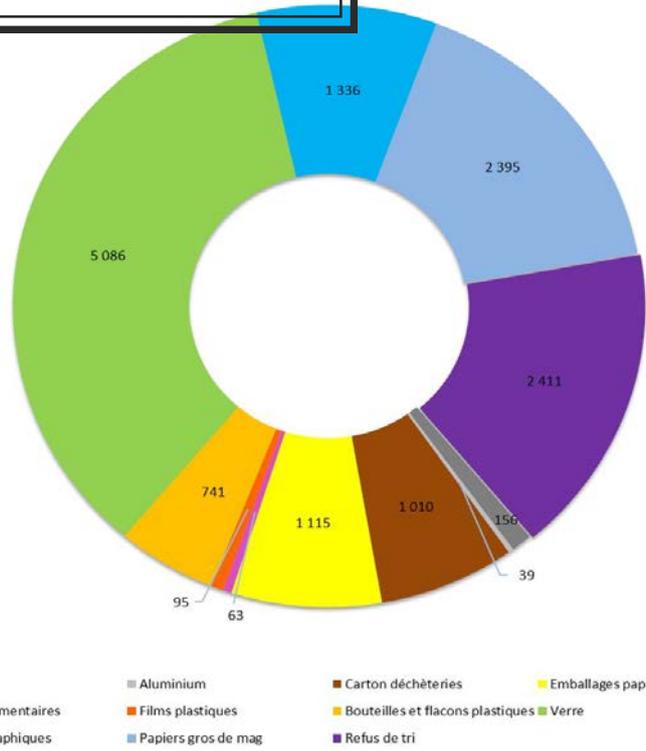
Le calcul des recettes de la vente des produits triés aux repreneurs-recycleurs est basé sur les cours internationaux des matières et sur les tonnages livrés des matériaux concernés.

**En 2021 ces recettes reviennent à un niveau intéressant** par rapport à 2020, année marquée par les effets de la crise sanitaire avec une diminution des tonnages des déchets collectés, mais aussi une forte baisse des cours de certains matériaux (plastique, acier, aluminium) et un ralentissement, voire l'arrêt ponctuel de certaines entreprises de récupération, qui avaient réajusté leurs prix de reprise à la baisse pour faire face à la chute de leur production.

La reprise des cours des matériaux (carton, papier, métaux, plastique, verre) et l'augmentation des tonnages collectés ont permis l'augmentation des recettes issues de la vente des produits.

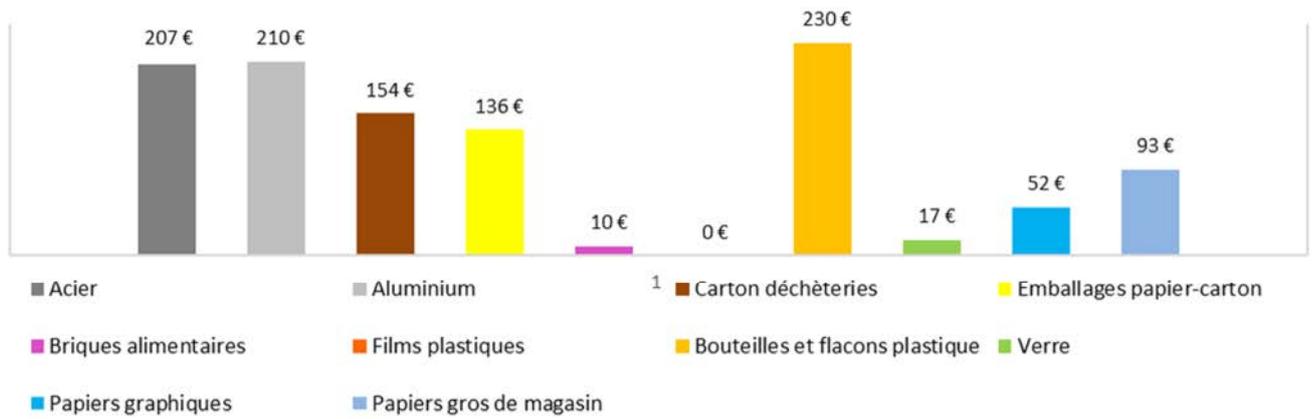
*A noter : en 2015, une convention a été signée avec le Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer du Var (délibération du comité syndical du 2 juillet 2015) :*

**En 2021, le SMIDDEV a reversé près de 5000 Ö à la Ligue contre le cancer (précisément 4 959 Ö).**



- Acier
- Aluminium
- Carton déchèteries
- Emballages papier-carton
- Briques alimentaires
- Films plastiques
- Bouteilles et flacons plastiques
- Verre
- Papiers graphiques
- Papiers gros de magasin
- Refus de tri

**VALEUR DE REPRISE moyenne par matériaux 2021 - En € par tonne**



# CIRCUIT DE LA REPRISE ET VENTE DES PRODUITS

## DE LA COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES



**Centre de Tri Valeor au Muy et Ecopôle à Fréjus (depuis septembre 2020)**  
**Valorisation-Repreneurs**

**Recyclage plastique**  
**Valorplast**

**Recyclage Verre**  
**O-I France SAS**

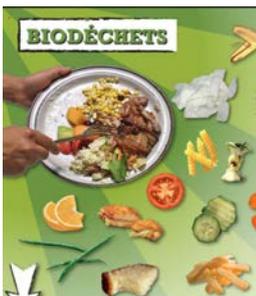
**VALEOR**  
**SOFOVAR**

**Papetiers**

**Recyclage emballages**  
**papier-carton et briques**  
**alimentaires**  
**REVIPAC (SAICA-LUCART)**

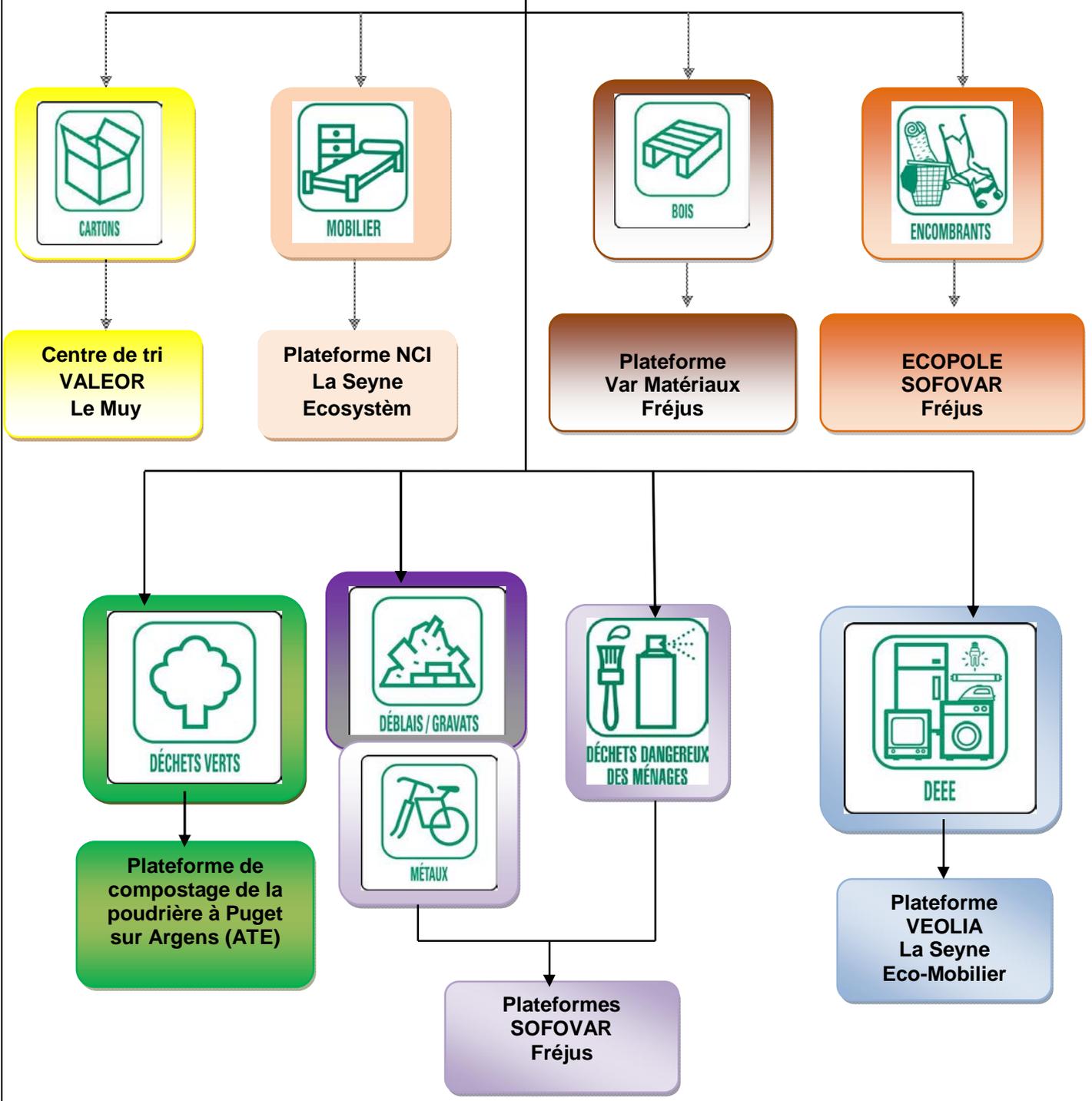
**Recyclage**  
**Aluminium**  
**AFFIMET-PYRAL**

**Recyclage acier**  
**ARCELOR Mittal**



**Plate forme VEOLIA**  
**La Seyne sur Mer**

**Plate forme de compostage de**  
**Septèmes les Vallons**



- ✓ ~~I.S.D.N.D~~ (Installations de stockage des déchets non dangereux) procédant au stockage des déchets dans le respect de l'environnement. Ils accueillent les déchets dits ultimes.
- ✓ **Déchets ultimes** : déchets non valorisables, résidus issus du traitement des déchets «qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux »
- ✓ **OMR** (Ordures ménagères résiduelles) : déchets résiduels après tri, issus de l'activité quotidienne des ménages.
- ✓ **T.G.A.P** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
- ✓ **D.A.E** (*Déchets d'Activités Economiques*) : déchets qui ne sont pas des déchets ménagers. Sont notamment concernés les gisements des entreprises industrielles et du B.T.P.
- ✓ **Encombrants ou monstres** : déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle.
- ✓ **Collecte sélective** : déchets d'emballages, de papiers et de verre.
- ✓ **Valorisation** : elle consiste dans le réemploi ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie.
- ✓ **Valorisation matière** : valorisation des déchets par usage de la matière qui les compose, comme la régénération des huiles usagées, le recyclage des papiers et des matériaux d'emballage.
- ✓ **Apport volontaire** : mode de collecte sélective consistant à porter les matériaux triés en vue du recyclage dans des conteneurs appropriés situés dans des lieux publics (verre, papier, textiles, etc.).
- ✓ **P.A.P** : collecte en porte à porte.
- ✓ **P.A.V** (Point d'Apport Volontaire) : lieu où sont posés les contenants de tri collectifs.
- ✓ **PdR** : collecte en point de regroupement.
- ✓ **Refus de tri** (indésirables) : erreurs de tri
- ✓ **D.A.S.R.I.** : Déchets d'activités de soin à risques infectieux perforants des patients en auto-traitement.
- ✓ **D.E.E.E** (Déchets d'équipements électriques et électroniques) : déchets issus des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur rechargeable.
- ✓ **D.D.M/D.D.S** : déchets dangereux des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des encombrants, sans créer de risque pour les personnes ou pour l'environnement (par ex : piles, huiles moteur usagées, peintures, acides).
- ✓ **UVE** : Unité de Valorisation Energétique : unités d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.
- ✓ **CSR** : Combustible Solide de Récupération : type de combustible principalement préparé à partir de déchets combustibles pour être brûlés dans des chaudières ou fours adaptés.